

ÉLÉMENTS
DE
NUMISMATIQUE OSTENDAISE

PAR
I. VAN ISEGHEM



BRUXELLES
LIBRAIRIE NUMISMATIQUE DE CH. DUPRIEZ

77, AVENUE DE LONGCHAMPS, 77

1903

ÉLÉMENTS

DE

NUMISMATIQUE OSTENDAISE

PAR

I. VAN ISEGHEM



BRUXELLES

LIBRAIRIE NUMISMATIQUE DE CH. DUPRIEZ

77, AVENUE DE LONGCHAMPS, 77

1803

A Monsieur And. Balenye
Comma. Syn. catholique de l'écriture
J. van Veen

2. Marche ans. Balen.

ÉLÉMENTS

DE

NUMISMATIQUE OSTENDAISE

INTRODUCTION

Recueillir autant que possible tous les éléments, tous les matériaux qui constituent l'histoire numismatique de la ville d'Ostende et les réunir en un seul tout, tel a été le but que nous nous sommes proposé.

Pour atteindre ce but, il a nécessairement fallu que nous nous référions, le plus souvent, aux ouvrages dans lesquels étaient éparpillés ces divers documents. Aussi trouvera-t-on, dans notre livre, le cas échéant, pour un bon nombre de pièces, l'indication des auteurs qui les ont renseignées ou décrites.

Il nous a paru utile de donner ou de mentionner jusqu'aux plus modernes souvenirs métalliques se rapportant directement ou indirectement à l'histoire ostendaise, bien que ceux-ci offrissent parfois peu d'intérêt au point de vue numismatique.

L'utilité de cette façon de faire sera, pensons-nous, surtout appréciable dans l'avenir, en ce qu'elle épargnera des recherches, toujours fastidieuses, sur des petits monuments dont il serait difficile, après quelques années, de ressaisir l'origine ou la destination.

Quant au classement des matériaux que nous avons pu réunir, nous avons cru devoir adopter l'ordre chro-

nologique, comme étant le plus simple et le plus pratique, sans séparer les jetons des médailles.

Enfin nous croyons avoir fait œuvre de civisme en publiant notre travail et nous avons l'espoir qu'il sera accueilli avec quelque faveur par ceux qui s'intéressent au passé d'Ostende.

I. V. I.



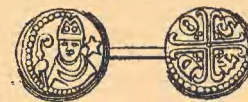
ÉLÉMENTS

DE

NUMISMATIQUE OSTENDAISE

Ostende, dont on s'accorde à faire remonter l'existence antérieurement au IX^e siècle, ne fut élevée au rang de ville qu'en 1267, par Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut.

Bien que sa charte d'affranchissement ne fasse mention que du *droit de marché*, on peut présumer qu'un autre document, pareillement émané de la comtesse Marguerite, mais qui ne nous est pas parvenu, aura accordé à la commune le droit de battre monnaie. C'est en effet au règne de cette princesse qu'on est convenu de placer la pièce suivante :



1. — Buste mitré, de face, tenant une crosse de la main droite, accosté d'une étoile.

Rev. o. s. t. d. Croix évidée, formée par des V adossés, terminés en crochets et cantonnée de huit globules.

Argent.

(Coll. de l'auteur).

On a cru, avec raison, pensons-nous, reconnaître saint Martin, l'un des patrons d'Ostende, dans le buste qui figure au droit de ce petit denier, et dans l'étoile qui l'accoste, la *stella maris*.

Gaillard, dans ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, tome I, p. 82, et planche VIII, n° 67, l'avait attribué à Dixmude, en interprétant les lettres o. s. t. d. par Sanctus Domitianus (s. t. d. o).

Deschamps de Pas, par contre, dans son *Catalogue de la collection Adolphe de Wismes*, p. 228, n° 1675, le restituait à Ostende.

Il est certain que si on avait voulu faire allusion à saint Domitien, patron de Dixmude, on aurait employé les lettres S. T. D. T. ou S. A. D. O.

Nous préférons donc, et en cela nous nous rangeons à l'avis de la plupart des numismatistes, adopter l'attribution de Deschamps de Pas.

La pièce ci-dessus est la seule monnaie qui nous soit restée d'Ostende.

Les armes d'Ostende sont : un écu d'or au chevron de sable à trois clefs de même.

1583

Victoires remportées par les villes d'Ostende, Bruges et Nieuport sur les Français (4).

Lorsque Philippe II, sur la proposition de Guillaume d'Orange, eut été déclaré, par les états des provinces, déchu de ses droits sur la Belgique et que ces mêmes états eurent offert la souveraineté de notre pays à François de Valois, duc d'Anjou et d'Alençon, frère de Henri III, roi de France, on vit ce prince arriver triomphalement à la tête d'une armée française, se faire inaugurer duc de Brabant et de Gueldre, puis comte de Flandre, et essayer d'établir son autorité dans le marquisat d'Anvers.

Cependant, s'étant bientôt aperçu que, bien qu'il portât le titre de souverain, le pouvoir se trouvait, en réalité, entre les mains des états et du prince d'Orange, peu soucieux de ne régner que de nom, il résolut de s'emparer de tout le pays par la force. En conséquence, il donna l'ordre au colonel Despie de s'emparer de Bruges, d'Ostende et de Nieuport, se réservant pour lui-même la prise d'Anvers.

Prévenus à temps, les Brugeois réussirent à repousser l'envahisseur. Dirigeant alors son armée sur Ostende et Nieuport, Despie n'y fut pas plus heureux et l'on sait que la même tentative faite par le duc à Anvers y coûta la vie à plus de deux mille Français.

Ces victoires mirent le comble à la haine que le duc d'Alençon

(4) Voy. Famianus Strada. *De bello belgico*. Antwerpiae, 1648, tome II, p. 289.

avait encourue par sa perfide audace et attirèrent la misère sur toute son armée. Les habitants lui refusèrent des vivres. Il dut quitter Anvers, passer à gué la Dyle, où il perdit plus de mille hommes de troupe avec armes et bagages. Arrivé à Vilvorde, les parties belligérantes entrèrent en conférence pour rétablir la confiance mutuelle. Sur les conseils du prince d'Orange et de la reine d'Angleterre, on en vint à un accord préliminaire, signé par le duc à Termonde, le 26 mars, et accepté par les Etats Généraux à Anvers, le 28 du même mois. Mais ce traité n'eut point de suite : le duc resta éloigné de toute administration et la haine du peuple demeura enracinée dans tous les cœurs. On prétendit même que rien ne s'était passé dans ces entreprises odieuses que de l'aveu du roi d'Espagne. Par là, les habitants qui avaient abjuré Philippe II, en qualité de tyran, se crurent aussi dégagés de toute liaison avec le duc, qui était devenu partisan du roi. Cette opinion est exprimée par le jeton que nous allons décrire, qui fut frappé ainsi que le suivant à la suite des victoires ci-dessus.



2. — 1583. VBI. REX. IN. POPVLVM. TIRANNVS.

Les Pays-Bas garrottés par le duc d'Anjou de concert avec le roi d'Espagne, au grand étonnement du prince d'Orange, et délivrés par le lion, emblème de la valeur des habitants.

REV. POPVLVS. IVRE. D. ET. H. DIVORTIVM. (Cette inscription fait suite à celle du droit).

Une femme figurant les Pays-Bas foule aux pieds les fers dont elle s'est dé faite. Elle est coiffée d'un chapeau, symbole de la liberté. Elle arrache sa main au duc d'Alençon et lui montre l'anneau, signe de leur union passée, rompue par sa perfidie. Derrière elle, le lion qui la protège.

Van Loon, édit^a holland., tome I, page 331, n° 1 :

Id. édit^a franç., tome I, page 325, n° 1.

Dugniolle, Le Jeton historique des dix-sept prov. des Pays-Bas, tome III, page 28, n° 2938.

Ancienne collection Geelhand, aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Belgique.

Ce jeton a été frappé à Dordrecht.

1583

Même sujet.



3. — Ici, comme au numéro précédent, nous voyons encore les Pays-Bas garrottés par le duc d'Anjou, derrière lequel se trouve le roi d'Espagne, avec cette différence que le prince d'Orange étonné n'est pas représenté et que le lion, autrement placé, semble s'élancer plus vigoureusement sur le duc pour défendre les Pays-Bas. La légende est exactement la même que pour le jeton précédent.

Rev. Type et légende identiques à ceux du revers de la pièce précédente.

Van Loon, édit^a holland., tome I, page 331, n° 2.

Id. édit^a franç., tome I, page 325, n° 2.

Description du cabinet de jetons formé par feu M. L. De Coster, n° 182.

Dugniolle, tome III, page 29, n° 2939.

Ancienne collection du docteur Dugniolle.

1583

*Ostende assiégée par le duc de Parme et sauvée
par le prince de Chimay.*



4. — DOMINE. IN. VIRTUTE. TVA. LETABITVR. REX.

Le prince de Parme à cheval, à la tête de son armée, se dirige vers la ville d'Ostende.

Rev. GECT. DV. BVREAV. DES. FINAN. 1583.

Les armes d'Espagne, surmontées d'une couronne et entourées du collier de la Toison d'Or.

Van Loon, édit^a holland., tome I, page 334, n° 3.

Id. édit^a franç., tome I, page 328, n° 3.

Van Orden, tome I, n° 906.

Dugniolle, Le jeton historique, etc., tome III, n° 2971.

Le prince de Parme poursuivait, dans le pays, ses exploits pour le roi Philippe II. Dunkerque, Nieuport et Furnes lui ayant fait leur soumission, il vint mettre le siège devant Ostende et crut pouvoir facilement s'en emparer. Cependant, le prince de Chimay, nouvellement nommé gouverneur de Flandre, avait, pour certains motifs de mécontentement, pris le parti des confédérés. S'étant porté au secours de la ville menacée, il força Alexandre Farnèse à en abandonner le siège et réussit ainsi à la sauver.

1590

*Ulpen et Oudenbourg surpris, pillés et brûlés
par la garnison d'Ostende.*



5. — (Main coupée, différent de la Monnaie d'Anvers). JAM.
JAM. PLACANDVS. DEVS. 1590.

Un homme à genoux devant un autel allumé, surmonté
d'un cœur, implore Dieu que l'on voit dans les nuages.

Rev. GECT. DV BVR. DES FINAN. DV ROY.

Les armes couronnées du roi d'Espagne.

Van Loon, édit^a holland., tome I, page 414, n° 1.

Id. édit^a franç., tome I, page 408, n° 1.

Dugniolle, tome III, page 103, n° 3257.

Cette année, la garnison d'Ostende fit une terrible invasion
dans la Flandre. Ayant passé le port de Nieuport, elle marcha
du côté d'Oostduinkerke, pillà et brûla le village d'Ulpen, avec
toutes les maisons et tous les couvents répandus dans le pays,
jusque sous les remparts de Furnes.

Plus tard, elle entreprit une autre excursion, dans laquelle
elle surprit Oudenbourg et, après l'avoir pillé, le livra aux
flames.

Les Pays-Bas espagnols, appauvris par la guerre dans laquelle
ils avaient perdu tout leur commerce, considéraient ces malheurs
comme des fléaux du ciel. Ils en conclurent qu'il était temps de
renoncer au vice et d'apaiser la colère de Dieu afin que, dans
la suite, sa miséricorde les gardât de pareilles adversités. Ce
sentiment est exprimé par le jeton ci-dessus.

1590

Même sujet.



6. — (Main d'Anvers). JAM. JAM. PLACANDVS. DEVS. 1590.

Un cœur au-dessus d'un autel allumé, placé cette fois au
milieu du flan. On ne voit pas de pénitent à genoux. Dieu,
dans les nuages.

Rev. Légende et type du numéro précédent.

Van Loon, édit^a holland., tome I, page 414, n° 2.

Id. édit^a franç., tome I, page 408, n° 2.

Dugniolle, tome III, page 103, n° 3258.

1600

Approvisionnement d'Ostende.



7. — (Main d'Anvers). ALBERT. ET. ISAB. PAR. L. GRACE. DE. DIEV.
Bustes affrontés des archiducs Albert et Isabelle.

Rev. (Main d'Anvers). GECTZ. DV. BVREAV. DES. FINANCES. 1600.

Deux mains jointes et ailées tenant trois épis, symbole de
l'Abondance. Au-dessus : AVSPICE CHRISTO.

Van Loon, édit^a holland., tome I, page 544.

Id. édit^a franç., tome I, page 531.

Dugniolle, tome III, page 163, n° 3501.

Cuivre.

(Collection de l'auteur).

Ce jeton a été frappé avec les millésimes de 1600, 1601, 1602 et 1604.

D'après Van Loon, avec la date de 1600, il serait en quelque sorte une marque de bienvenue et exprimerait la confiance et l'espoir dans la nouvelle administration des Archiducs. La venue des nouveaux souverains devant amener une triple abondance représentée par les trois épis tenus par leurs mains ailées.

Avec la date de 1601, on a coutume de le renseigner dans les catalogues sous la rubrique « *Approvisionnements d'Ostende* » comme ci-dessus.

Aussi j'ai cru bon de décrire toutes les variétés connues de cette pièce, dont un certain nombre se trouvent dans ma collection, sans avoir égard aux circonstances particulières dans lesquelles elles ont été frappées, ni à leurs dates.

1600

8. — Même jeton que le précédent, mais avec PAR. LA. GRACE dans la légende du droit.

Dugniolle, tome III, page 163, n° 3502.

Cuivre.

(Collection de l'auteur).

1601

Même sujet.

9. — (Main d'Anvers). ALBERT ET. ISAB. PAR. LA. GRACE. DE. DIEV. Bustes affrontés des archiducs Albert et Isabelle.

Rev. (Main d'Anvers). GECTZ. DV. BVREAY. DES. FINANCES. 1601.

Deux mains jointes, ailées, tenant trois épis. Au-dessus :

AVSPICE CHRISTO.

Dugniolle, tome III, page 169, n° 3523.

Van Orden, tome I, n° 1058.

Cuivre.

(Collection de l'auteur).

1601

10. — Même jeton que le précédent, mais avec PAR. L. GRACE. dans la légende du droit.

Non décrit dans Dugniolle, avec cette date.

Cuivre.

(Collection de l'auteur).

1601

Siège d'Ostende.



11. — INCVRIA. CVRAS. PARIT.

Navire désarmé, sans gouvernail ni mât.

Rev. (Tour, différent de l'atelier de Middelbourg). 1601.

LVCTOR ET EMERGO.

Cartouche couronné, aux armes de Zélande.

Van Loon, édit^e holland., tome I, page 557.

Id. édit^e franç., tome I, page 541.

Dugniolle, tome III, page 167, n° 3516.

Cuivre.

(Collection de l'auteur).

Ce jeton a été frappé à l'occasion des impôts de toutes sortes qui furent créés pour arriver à opposer une armée formidable aux ennemis des confédérés et assurer la défense d'Ostende.

Les Etats de Hollande consentirent à donner une somme de quatre millions à la condition que la Zélande et les autres provinces payassent chacune leur quote-part. Pour trouver cette somme, on mit un impôt d'un florin sur chaque cheminée, on haussa les droits des poids publics et l'on mit une taxe de vingt-cinq sols par quintal sur le suif et les chandelles. Les conseillers députés écrivirent à tous les receveurs d'exiger au plus vite tous les arrérages tant des premiers impôts que des charges qu'on y avait ajoutées, afin que l'argent qui en proviendrait fût prêt en deux mois de temps. Les magasins d'appro-

visionnements et de munitions fournirent aux vaisseaux de guerre cent tonneaux de poudre à canon et quarante mille livres de fromage. Le conseiller de la marine de Zélande fut chargé d'acheter trois cent mille fascines d'osier et de les faire transporter à Ostende pour y être employées. On craignait avec raison que le manque de précautions n'engendrât des déboires. C'est à cette vérité (*incuria curas parit*) que fait allusion notre jeton n° 11, frappé en Zélande.

1601

Même sujet.



12. — (Rose, différent de l'atelier de Dordrecht). HANC. CAPIMVS. VIRTUTE DEI.

La ville de Rijnberck et les campements de l'armée du prince Maurice. Au-dessus, le nom de Jehovah.

Rev. (Rose). DEFENDIMVS. ISTAM. CIV. 1601.

Deux vaisseaux qui vont et viennent devant la ville d'Ostende. Au-dessus, le nom de Jehovah lançant une vive lumière. Au-dessous, les lettres s. c.

Van Loon, édit^r holland., tome I, page 560.

Id. édit^r franç., tome I, page 544.

Dugniolle, tome III, page 168, n° 3521.

Argent et cuivre. (Collection de l'auteur).

Ce jeton a été frappé à l'occasion des mesures prises par les Etats Généraux pour mettre la place d'Ostende en état de faire une longue résistance à l'armée de l'archiduc Albert.

Déjà sous le gouverneur Van der Noot, au temps où on l'investit par terre, il s'y trouvait vingt-et-une compagnies de soldats bien disciplinés et abondamment pourvus d'artillerie, de vivres et de toutes sortes de munitions de guerre. Le général Vere y entra avec douze compagnies, tant de son régiment que

de celui de son frère. Dès qu'il y fut entré, il donna l'ordre de percer les digues de la mer, de bien défendre les ouvrages du dehors, de pousser plus avant les anciens et d'en construire de nouveaux afin d'empêcher les assiégeants d'avancer. De leur côté, les Etats Généraux ne négligeaient rien, et en quinze jours, ils avaient envoyé, sous la conduite de l'amiral de Warmond, cent soixante-dix bâtiments chargés d'abondantes provisions de vin, de bière, de pain, de lard et de viande pour l'hiver qui approchait. Ces navires y portèrent encore quatre-vingt mille livres de poudre à canon, quoique, dès le commencement du siège, il y en eût déjà cinq cent cinquante tonneaux. On y avait fait entrer aussi soixante dix-sept mille livres de mèches, quatre-vingt dix-huit mille livres de balles de mousquet et plus de quinze mille boulets de canon, de sorte qu'il se trouvait dans la place de quoi pourvoir des armées entières.

En outre, comme il était impossible à l'Archiduc de couper la communication du côté de la mer, les navires des confédérés pouvaient, sans être inquiétés, emporter de la place les blessés, les malades, ou y conduire de la nouvelle artillerie, des troupes fraîches, des vivres et tout ce qui pouvait être nécessaire à une ville assiégée (1).

1601

Même sujet.



13. — Le droit de ce jeton est semblable au revers du jeton précédent.

Rev. ALIVD. IN. LINGVA. ALIVD. IN. PECTORE.

Un coq perché sur un arbre se méfie des paroles flatteuses que lui adresse un renard qui se tient au bas.

Dugniolle, tome III, page 168, n° 3522.

Collection Geelhand à la Bibliothèque royale de Belgique.

(1) Voy. Hugo De Groët, *Nederlandsche historie*, p. 431.

1602

Courageuse résistance d'Ostende. — Attaque du 7 janvier.



14. — FORTIS. ARMATVS. CVSTODIT. ATRIVM. 1602.

Le portique d'un palais protégé par une main armée sortant des nuages, dans lesquels on lit le nom de Jéhovah.

Rev. LVCTOR ET EMERGO.

Les armes de Zélande entourées des écus de la Noblesse et des villes, réunis par des nœuds de ruban.

Van Loon, édit^a holland., tome I, page 563.

Id. édit^a franç., tome I, page 547.

Dugniolle, tome III, page 170, n° 3530.

Argent et cuivre.

(Collection de l'auteur).

Le froid excessif, les grandes tempêtes, les veilles continuelles et les assauts de tous les jours avaient tellement diminué la garnison de la ville, que de sept mille hommes qu'elle était au commencement du siège, elle n'en comptait plus que huit cents en état de servir (1).

L'Archiduc, instruit de ce fâcheux état de la ville, voulut en profiter pour harceler davantage les assiégés et les forcer à se rendre.

Dans ces circonstances, l'habile gouverneur d'Ostende eut recours à la ruse. Le 23 décembre (2), il envoya des otages aux ennemis, sous prétexte de traiter de la reddition de la ville, avec les députés de l'Archiduc, mais en réalité pour gagner du temps et donner au secours qu'il attendait le loisir d'arriver. Il fit donc traîner les négociations en longueur sous différents prétextes, jusqu'à ce que, le 25 du même mois, trois vaisseaux de guerre de Zélande lui amenèrent un renfort de cinq compa-

(1) Voy. Fleming, *Belegeringe van Oostende*, p. 170.

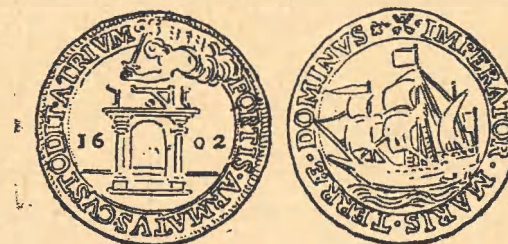
(2) Van Meteren, *Nederlandsche historie*, p. 473.

gnies. Le succès de son stratagème fit cesser les négociations feintes et amena l'Archiduc aigri à pousser ses attaques avec d'autant plus de vigueur. Le 7 janvier qui suivit, à marée basse et pendant la nuit, il fit donner à la ville un assaut général (1). Mais l'attaque fut surtout terrible pour ses troupes qui essuyèrent de grandes pertes. En effet, prévenus par des déserteurs, les assiégés avaient pu se précautionner, en doublant tous leurs postes et en utilisant tous les canons. En outre ils ouvrirent les écluses, ce qui força l'Archiduc à abandonner le siège. En plus des tués et des blessés qu'ils eurent, les Espagnols virent se noyer une grande quantité des leurs, et le combat fut suspendu pendant quatre heures pour leur permettre d'enterrer les morts.

Les Zélandais attribuèrent à la protection divine les succès des ennemis contre Ostende, qu'ils considéraient comme le boulevard de leurs côtes, et témoignèrent leur gratitude à Dieu en faisant frapper le jeton reproduit et décrit sous notre numéro 14.

1602

Même sujet.



15. — Le même droit que celui du jeton précédent.

Rev. (Tour). IMPERATOR. MARIS. TERRÆ. DOMINVS.

Trois-mâts voguant à pleines voiles.

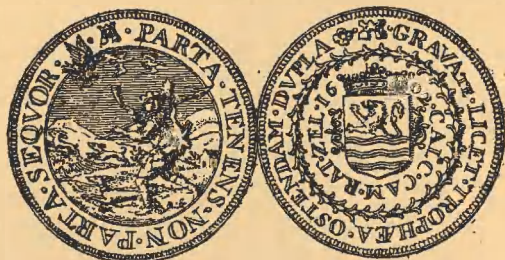
Dugniolle, tome III, page 171, n° 3531.

Van Orden, tome II, n° 178.

(1) Voy. Extremities urging the Lord General sir Fra. Veare to the Anti-parle which the Archiduc Albertus. Written by an English Gentleman of very good account from Ostend to a worship full Gentleman his friend heere in England, imprinted verbatim according to the original. With a declaration of the desperate attempt made since, by the sade Archidukes forces, for the winning of the ould town. Printed for Thomas Pauyer, 1602.

1602

Sièges de Grave et d'Ostende.



16. — (Tour). PARTA. TENENS. NON. PARTA. SEQVOR.

Chasseur portant un lièvre et en poursuivant un autre avec des chiens courants, tandis que son faucon, tenant un oiseau dans ses serres, donne, dans les airs, la chasse à plusieurs autres oiseaux.

Rev. (Tour). GRAVATE. LICET. TROPHÆA. OSTENDAM. DVPLA. Les parties de mots GRAVA et OSTENDA en caractères plus grands que les autres, pour faire sentir l'allusion aux villes de Grave et d'Ostende.

Dans une couronne de feuillage, l'écu couronné de la Zélande entouré de : 1602. CALC. CAM. RAT. ZEL.

Van Loon, édit^r holland., tome I, page 567, n° 4.

Id. édit^r franç., tome I, page 551, n° 4.

Dugniolle, tom III, page 172, n° 3537.

Argent et cuivre. (Collection de l'auteur).

Ce jeton, comme l'indique la légende de son revers, a été frappé pour le service de la Chambre des comptes de Zélande.

1602

Même sujet.

17. — Le même jeton que le précédent, mais avec la date en chiffres romains CIO IO CII.

Dugniolle, tome III, page 173, n° 3538.

1602

Même sujet.

18. — (Tour). PARTA. TENENS. NON. PARTA. SEQVOR. Type semblable à celui du droit de notre numéro 16.

Rev. (Tour). GRAVATE. LICET. TROPHÆA. OSTENDAM DVPLA. Les parties de mots GRAVA et OSTENDA en caractères plus grands que les autres.

Buste du prince Maurice de Nassau.

Dugniolle, tome III, page 173, n° 3539.

Van Orden, tome I, n° 1066.

1602

Approvisionnements d'Ostende.



19. — (Main). ALBERT. ET. ISAB. PAR. LA. GRACE. DE. DIEV.

Bustes affrontés des archiducs Albert et Isabelle.

Rev. (Main). GECTZ. DV. BVREAV. DES. FINANCES. 1602.

Deux mains ailées tenant trois épis. Au-dessus : AVSPICE CHRISTO.

Dugniolle, tome III, page 174, n° 3542.

Id. tome IV, additions et corrections, page 231, n° 3542.

Van Orden, tome I, n° 1063.

Cuivre.

(Collection de l'auteur).

Ce jeton ne se différencie de notre numéro 7, que par la date qu'il porte, 1602.

1602

20. — Même jeton que le précédent, mais avec : PAR. L. GRACE.

Dugniolle, tome III, page 174, n° 3543.

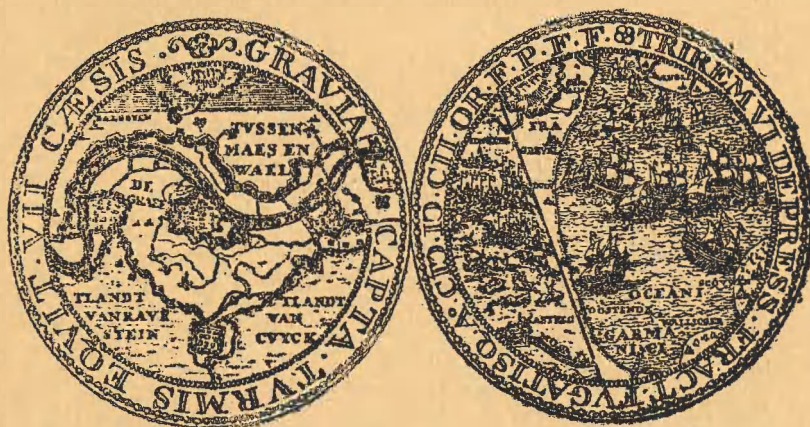
Id. tome IV, additions et corrections, page 231,
n° 3543.
Cuivre. (Collection de l'auteur).

1602

21. — Même jeton que le précédent, mais avec : PAR. LA. GRACE.
Dugniolle, tome III, page 174, n° 3544.
Cuivre. (Collection de l'auteur). (1)

1602

*Continuation du siège d'Ostende, prise de Grave
et combat naval.*



22. — (Rose, différent de la Monnaie de Dordrecht). GRAVIA
CAPTA. TVRMIS EQVIT. VII CAESIS.

Sous le nom de Jehovah, les pays entre la Meuse et le
Vaal et ceux de Cuyck et de Ravenstein.

Rev. (Rose). TRIREM. VI DEPRESS. FRACT. FVGATISQ. A° CIO. IO. CIL.
OR. F. P. F. F.

Défaite de la cavalerie espagnole entre Maestricht et
Tongres. Dans la mer, les galères de Spinola coulées à fond.

(1) Nous possédons encore une autre variété de coin de ce jeton, portant :
PAR LA GRCE.

Van Loon, édit^a holland., tome I, page 571.

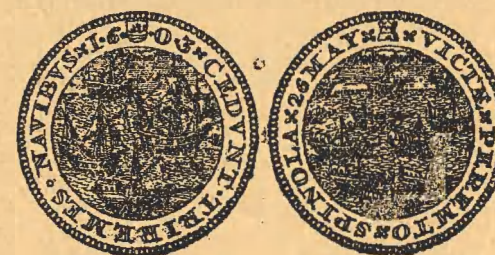
Id. édit^a franc., tome I, page 555.

Argent. (Collection de l'auteur).

Cette médaille fut frappée à l'occasion de la prise de la ville
de Grave et de deux victoires remportées par les troupes du
prince Maurice. La première de ces victoires fut navale et con-
sista en la prise et la destruction de six galères de Spinola,
devant Ostende, par les vaisseaux des États-Généraux; la
seconde s'accomplit sur terre, près de Maestricht et eut pour
résultat : la prise de cinq cent chevaux, de deux cents prison-
niers et de cinq étendards. Ces étendards furent portés en
triomphe à La Haye où on les suspendit dans la grande salle du
palais.

1603

Siège d'Ostende. — Mort de Frédéric Spinola.



23. — + CEDVNT. TRIREMES. NAVIBVS. X 1. 6 (petit écu de
Zélande) 0. 3.

Galères espagnoles et navires des Provinces-Unies.

Rev. (Tour) + VICTÆ X PEREMTO X SPINOLA X 26. MAY X
Galères désarmées.

Van Loon, édit^a holland., tome II, page 5.

Id. édit^a franc., tome II, page 5.

Dugniolle, tome III, page 176, n° 3551.

Argent et cuivre. (Collection de l'auteur).

Les dispositions favorables du nouveau roi d'Angleterre,
Jacques d'Ecosse, et le bonheur qu'avait eu le gouverneur de
Bois-le-Duc, Grobendonck, de battre cinq compagnies de cava-
lerie hollandaise (1) eurent pour résultat de ranimer le courage

(1) Voy. Hugo De Groot, *Nederlandsche historie*, fol. 458.

des Archiducs et de les amener à tenter une invasion dans la Zélande. Dans ce dessein, ils résolurent d'employer huit galères, bien équipées, qui étaient venues d'Espagne, l'année précédente, et quatre autres vaisseaux plus petits, mettant cette flotille sous le commandement de Frédéric Spinola. Celui-ci sortit du port de l'Ecluse, le 26 juin, par un vent favorable, résolu de se signaler par une action d'éclat. Après avoir traversé les bancs de sable, il découvrit les vaisseaux des Etats, mais crut devoir d'abord prendre le large pour choisir un endroit propre au combat. L'escadre des Provinces-Unies ne se composait que de trois vaisseaux de guerre zélandais et de deux galères, commandés par Juste De Moor (4), vice-amiral de Zélande, et ces navires ne portaient que peu de monde, tandis que ceux de Spinola étaient chargés de troupes, extraites de celles qui assiégeaient Ostende. Spinola ayant pris position, attaqua pendant le calme la petite flotte des Etats avec d'autant plus d'avantage qu'il avait celui du nombre et qu'il se mouvait avec une grande facilité. Mais, par malheur pour lui, il se leva un vent qui donna aux vaisseaux des confédérés immobiles le mouvement dont ils avaient besoin.

On combattit ainsi, assez longtemps, sans qu'aucun des deux partis pût se flatter de quelque avantage. Spinola voyant balancer la victoire, résolut de faire un dernier effort en attaquant le vaisseau-amiral zélandais du côté de la poupe, bien assuré que la prise du commandant déciderait du succès de la journée. Mais il fut reçu avec la valeur qui distinguait à cette époque les marins du nord. Ils lui tuèrent trois cents hommes, en blessèrent un grand nombre, lui brisèrent quantité de rames et maltraitèrent extrêmement ses vaisseaux. Spinola y périt, percé de plusieurs coups. Ces désavantages ne contribuèrent pas peu à faire désespérer les Espagnols du succès. Craignant, de plus, que les Zélandais avertis de ce qui se passait, par le bruit du canon qui pouvait être entendu de la côte, ne vinssent au secours des leurs et n'enveloppassent de tous côtés l'escadre espagnole, ils songèrent à la retraite et regagnèrent le port de l'Ecluse.

Cette victoire, qui avait peu coûté aux Zélandais, fit s'éva-

(4) Ce De Moor est probablement un des ancêtres du célèbre marin ostendais Philippe De Moor, qui commanda le navire « le François-Xavier », qui partit pour la Chine, le 7 décembre 1719.

nour la crainte, mal fondée du reste, que les galères espagnoles avaient causée au commencement de la guerre : l'expérience ayant montré qu'on pouvait les combattre avec avantage, même pendant le calme.

Ce fut pour en conserver la mémoire qu'on fit frapper en Zélande notre jeton numéro 23.

1603

24. — Même jeton que le précédent sur flan de double épaisseur.

Catalogue De Coster, page 76, n° 330.

Argent.

(Collection de l'auteur).

1603

25. — Même jeton que le précédent sur flan carré.

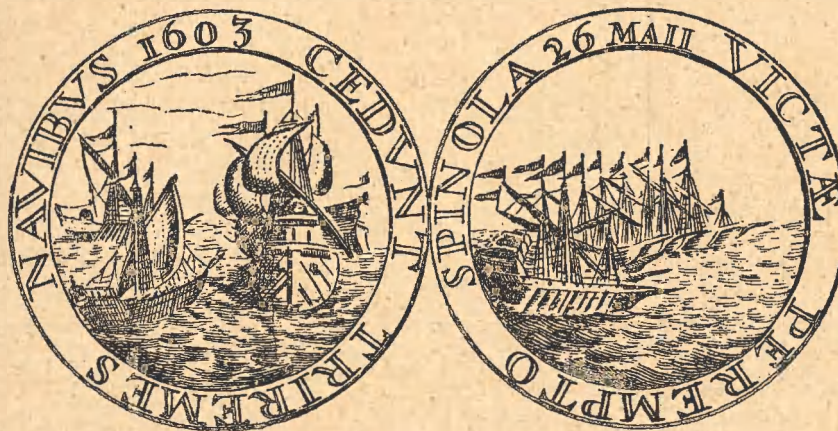
Catalogue De Coster, page 75, n° 329.

Argent.

(Collection de l'auteur).

1603

Même sujet.



26. — CEDVNT TIREMES NAVIBVS 1603.

Vaisseaux et galères des Provinces-Unies.

Rev. VICTÆ PEREMPTO SPINOLA 26 MAIL.
Galères espagnoles.
Bizot, Hist. métallique de la républ. de Hollande, tome I,
page 112.
Id. édition hollandaise, page 90.
Cuivre. (Collection de l'auteur).
Van Loon n'a pas connu cette médaille.

1603

Même sujet.

27. — * ALIVD. IN. LINGVA. ALIVD. IN. PECTORE.

Un coq perché sur un arbre au pied duquel est un renard
qui le regarde.

Rev. * (Tour) * VICTÆ. PEREMPTO. SPINOLA. 26 MAY.

Combat naval entre les galères de Spinola et les vais-
seaux de guerre zélandais, dans lequel Spinola trouva la
mort.

Le Clerc (Hist. des Provinces-Unies des Pays-Bas, avec
les principales médailles, etc., tome I, page 65) rapporte
cette médaille à la mort de Spinola. Nous ne l'avons jamais
vue en nature.

1603

Siège d'Ostende.



28. — * LIBERTAS. NE. ITA. CHARA. VT. SIMLÆ. CATVLI.

Un singe serrant un de ses petits dans ses bras.

Rev. * FVGIENS. FVMVM. INCIDIT. IN. IGNE. 1603.

Un habitant des Pays-Bas, qui, pour éviter la fumée,
court se jeter dans le feu.

Van Loon, éditⁿ holland., tome II, page 6.

Id. éditⁿ franç. » page 6.

Dugniolle, tome III, page 176, n° 3552.

Argent. (Collection de l'auteur).

Ne pouvant plus compter sur l'assistance de l'Angleterre,
comme au temps de la reine Elisabeth, les Etats-Généraux son-
gèrent à renforcer la défense d'Ostende, ainsi qu'à munir leurs
villes frontières, et allèrent jusqu'à soutenir dans leurs muti-
neries les troupes espagnoles afin de mettre, par cette diversion,
l'armée ennemie hors d'Etat de rien entreprendre. L'Archiduc n'en
venant pas à bout, crut mieux réussir par la sévérité. Il publia
un édit par lequel il les déclarait séditieux, traîtres à la patrie
et criminels de lèse-majesté (1). Il y promettait certaines sommes
à ceux qui pourraient les prendre ou les tuer et défendait à tous
les habitants de leur fournir des vivres et des armes et de les
soutenir par le moindre secours. Mais cet édit fut incapable de
brider leur insolence. Ces menaces ne firent que les irriter et
les portèrent à traiter avec les Provinces-Unies. Ils en obtin-
rent, qu'en cas de nécessité ils trouveraient un asile sous le
canon de Bréda, de Berg-op-Zoom ou de Gertruidenberg, et
qu'il leur serait permis d'acheter dans ces villes tout ce qui leur
serait nécessaire. Ils mirent en outre le Brabant sous contri-
bution et menacèrent de pendre ses habitants, de brûler ses
moulins et de percer la digue de Kouwensteijn, si dans un temps
limité il ne leur fournissait 100,000 florins. Les habitants de la
Campine furent forcés de leur payer 500 florins par jour et de
tenir toujours 2,000 chevaux bien équipés à leur disposition.
Ils réduisirent en cendres le beau village de Wavre, ainsi que
Hougarde, Dormael et Grimmigh. Dans le comté de Namur, ils
avaient également détruit par le feu plusieurs villages, couvents
et maisons seigneuriales.

Cependant l'Archiduc, par son obstination à poursuivre le
siège d'Ostende, se mettait hors d'état de réprimer leur audace.
De sorte que ce siège, qui n'avait été entrepris que pour sauver
la Flandre du feu et des ravages des ennemis, précipita cette
province dans une plus grande misère. A l'occasion d'un
désastre semblable qui était arrivé en 1587, aux Provinces-
Unies, par la perfidie des troupes auxiliaires et des Anglais, on
avait frappé un jeton qu'on trouva à propos de renouveler dans

(1) Voy. Van Meteren, ouvr. cit., fol. 485.

les circonstances présentes. Ce jeton est celui que nous avons placé en tête de cette notice. Le singe qui étouffe son petit par ses caresses, fait allusion à l'ardeur excessive de l'Archiduc pour délivrer la Flandre, par le siège obstiné d'Ostende. L'homme qui tombe dans le feu en fuyant la fumée, exprime la même idée (la crainte d'un mal nous jette dans un pire).

1603

29. — Même jeton que le précédent, mais sans date.
Dugniolle, tome III, page 176, n° 3553.
Van Orden, tome I, n° 1076.

1603

*Siège d'Ostende. — Arrivée d'Ambroise Spinola,
frère de Frédéric.*



30. — * BELLIGIONE. ET. IVSTITIA * 16 (Main d'Anvers) 03.

Aigle, les ailes éployées, tenant dans son bec un plat servant aux sacrifices, posant la patte gauche, armée d'une épée, sur un autel sans feu, dont la face porte une balance et la patte droite sur un autel allumé, dont la face est ornée de deux plumes en sautoir.

Rev. * COLLAPSA. RESVRGENT * 16 (Main d'Anvers) 03.

Bâtiments en ruines.

Van Loon, édit^a holland., tome II, page 7.

Id. édit^a franç., tome II, page 7.

Dugniolle, tome III, page 176, n° 3554.

Cuivre.

(Collection de l'auteur.)

Voici dans quelles circonstances Ambroise Spinola obtint le commandement en chef des troupes assiégeant Ostende.

L'Archiduc ne venant pas à bout des mutins, résolut de les réduire par la force des armes. A cet effet, il fit lever de nouvelles troupes, tant en Italie qu'en Espagne, et ordonna au colonel Benting, au comte de Biglia et au seigneur de Rotonau de former trois nouveaux régiments en Allemagne. On ramassa en Lorraine quinze cents cavaliers qui, au mois de juin, furent passés en revue par l'Archiduchesse elle-même sous les murs de Bruxelles.

L'Artois et les villes de Lille, Douai et Orchies entreprirent de lever et d'entretenir quinze cents hommes (1) et le Hainaut huit cents, qui devaient être commandés par le fils du président Richardot.

Vers le milieu de l'été, on vit arriver aux Pays-Bas les troupes nouvellement levées en Espagne que Philippe II envoyait à son beau-frère contre les mutins afin de les punir avec la dernière rigueur. Ambroise Spinola, frère de Frédéric, arriva avec elles. Il avait promis et entrepris de donner une heureuse fin au siège d'Ostende, dont le succès était considéré par plusieurs personnes comme entièrement désespéré. Il ne s'était engagé qu'à condition que non seulement il aurait le commandement en chef, mais qu'on lui donnerait encore l'administration des finances, alors dans un très mauvais état. Ces conditions lui furent accordées avec joie par l'Archiduc, ce qui excita la jalousie de bien des gens qui ne pouvaient pas se résoudre à croire qu'un Italien et un novice au métier de la guerre eût la préférence sur tant de capitaines expérimentés. Son zèle cependant le plaça bientôt au-dessus de toute envie : il offrit de subvenir de son propre bien à l'épuisement des finances, et il révoqua ceux qui pendant la dernière administration s'étaient servis de voies illicites pour s'enrichir aux dépens du public. Par là, le peuple qui n'est d'ordinaire que trop porté à se plaindre du mauvais usage qui peut être fait de ses deniers, conçut un espoir bien fondé de voir bientôt un changement avantageux dans la guerre et dans le gouvernement, par les soins et la vigilance de cet homme habile. C'est là, probablement, le sens de notre jeton n° 30, frappé à Anvers, cette année et les suivantes, pendant l'administration d'Ambroise Spinola.

(1) Voy. Van Meteren, *Nederlandsche historie*, fol. 500.

1603

31. — Même jeton que le précédent, mais d'un module plus petit et présentant cette différence que la date du revers n'est pas séparée par le différent de la Monnaie d'Anvers. Dugniolle, tome III, page 177, n° 3555.
(Ancienne collection du Dr Dugniolle).

1603

Siège d'Ostende. — Espoir des assiégeants.



32. — ALBERTVS. ET. ISABELLA. D. G.
Armes couronnées des Archiducs, entourées du collier de la Toison d'Or.
Rev. * (Main d'Anvers) * TEMPORE * ET * LOCO * 1603.
Un homard que deux mains couronnées, mouvant à dextre et à senestre, cherchent à écraser au moyen d'un mouton.
Van Loon, édit^a holland., tome II, page 9.
Id. édit^a franç., tome II, page 9.
Dugniolle, tome III, page 177, n° 3558.
Cuivre.
(Collection de l'auteur).
Les avantages remportés par les assiégeants, sous les ordres d'Ambroise Spinola, leur donnèrent du courage et l'espoir d'en venir enfin à bout du siège d'Ostende. Ces avantages furent néanmoins retardés par les rigueurs de l'hiver qui fut très rude à cause des nombreuses et fortes tempêtes qui détruisirent plusieurs de leurs ouvrages et les empêchèrent pendant cette saison de les réparer ou d'en construire de nouveaux.
Mais ces contretemps ne parvinrent pas à affaiblir la confiance de l'Archiduc, que sous la conduite de Spinola la ville d'Ostende, représentée par le homard de notre jeton, ne fut enfin domptée et écrasée en son temps (*tempore et loco*), malgré sa défense

obstinée, à laquelle la dureté de la carapace et les pinces du homard font allusion.

1603

Siège d'Ostende. — Trompeuse amnistie.



33. — * ALIVD. IN. LINGVA' ALIVD. IN. PECTORE.
Renard engageant un coq à descendre de l'arbre sur lequel il est perché.
Rev. * IN. ADVERSIS. VIRTVS. CIO IO CHIL.
Vue de la ville d'Ostende.
Van Loon, édit^a holland., tome II, page 10, n° 1.
Id. édit^a franç., tome II, page 10, n° 1.
Dugniolle, tome III, page 178, n° 3559.
Cuivre et argent.
(Collection de l'auteur).
Ce jeton a été frappé en signe de la méfiance qu'inspiraient les faux actes de clémence de l'Archiduc. Celui-ci fit publier partout des édits par lesquels il disait accorder un retour libre et assuré à tous ses sujets fugitifs qui ne se sentaient coupables que de fautes commises pendant les troubles civils. Il leur promettait encore que, dès qu'ils seraient rentrés dans le pays, on leur rendrait les biens qu'ils avaient possédés avant leur départ et dont la Chambre des confiscations s'était nantie. Cette promesse était pourtant limitée par cette restriction qu'ils resteraient privés du droit d'aliéner ces biens. Ce fut cette restriction qui rendit la clémence de l'Archiduc suspecte, et qui ne la fit considérer que comme un piège pour tromper ceux qui ne s'en défieraient pas. Cette feinte clémence, ou peut-être l'inexécution des promesses de ce prince, qui avait jusqu'alors amusé les Flamands de l'espérance de la prise d'Ostende ou de la conclusion d'une paix avantageuse, aura donné occasion de frapper le jeton ci-dessus.

1603

Siège d'Ostende et prise de Rynberck.



34. — * IN. ADVERSIS. VIRTVS. CIO IO CIII.
Vue d'Ostende.

Rev. * HANC. CAPIMVS. VIRTUTE. DEI.
Vue de Rynberck.

Van Loon, édit^a holland., tome II, page 10, n° 2.

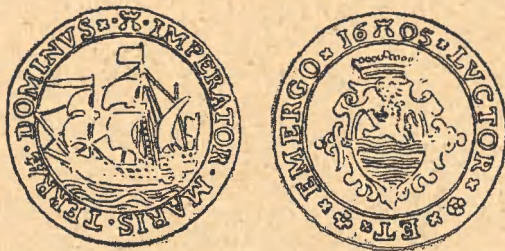
id. édit^a franç., tome II, page 10, n° 2.

Dugniolle, tome III, page 178, n° 3560.

Ce jeton a été frappé pour conserver la mémoire de la prise de Rynberck, emporté par le prince Maurice, l'année précédente.

1603

Même sujet.



35. — * (Tour) * IMPERATOR. MARIS. TERRÆ. DOMINVS.

Trois-mâts voguant à pleines voiles vers la gauche.

Rev. * 16 (Tour) 03 * LUCTOR *** ET *** EMERGO. (1).

(1) Le graveur de notre cliché s'est trompé en y mettant la date 1605 : c'est 1603 qu'il faut lire.

Ecusson couronné aux armes de Zélande.

Dugniolle, tome III, page 178, n° 3561.

Catalogue De Coster, page 73, n° 320.

Argent et cuivre.

(Collection de l'auteur).

1604

Siège d'Ostende. — Propositions de paix.



36. — TRAHITE. ÆQVE. IVGO * 1604.

Deux bœufs tirant sous le même joug.

Rev. FRANGIMVR. SI. COLLIDIMVR.

Deux pots de terre flottant sur la mer en face d'une ville.

Van Loon, édit^a holland., tome II, page 11.

id. édit. franç. tome II, page 11.

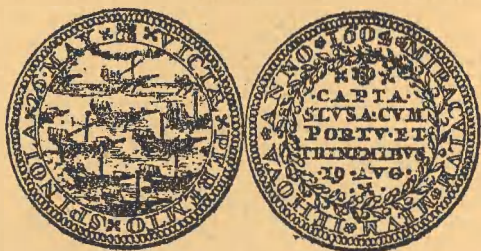
Dugniolle, tome III, page 181, n° 3571.

Les charges onéreuses qu'entraînait le siège d'Ostende forcèrent de nouveau les Archiducs à faire faire des propositions de paix aux Provinces-Unies. Ils désignèrent à cet effet le comte de Basigni, fils du comte de Bortel, qui demanda les sauf-conduits nécessaires pour traiter cette affaire devant l'assemblée même des Etats. Il lui fut répondu que s'il voulait traiter par lettre, on était prêt à entrer en négociation avec lui, mais que pour plusieurs motifs on ne pouvait tolérer sa présence à La Haye. Ce refus venait apparemment de ce qu'on n'était pas fort disposé à souhaiter la paix, ou de ce qu'on craignait de nouvelles dissensions intestines.

C'est pour bien rappeler aux esprits la nécessité de la concorde que l'on fit frapper le jeton ci-dessus.

1604

Siège d'Ostende. — Prise de l'Ecluse par le prince Maurice.



37. — * (Tour) * VICTÆ * PEREMTO * SPINOLA * 26 MAY.
Les galères de Spinola en ordre de bataille.
Rev. * MIRACVLVM * MEVM * JEHOVA * ANNO * 1604 *
Dans une couronne de laurier, en cinq lignes :

. CAPTA .
SLVSA . CVM
PORLV . ET .
TRIEMIBVS
. 19 . AVG .
* .

Van Loon, édit^r holland, tome II, page 12, n° 1.

id. » franç. » » »

Dugniolle, tome III, page 181, n° 3572.

Collection Geelhand aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Belgique.

Le prince Maurice, sachant que les vivres manquaient dans la ville de l'Ecluse, résolut de la réduire par la famine, d'autant plus qu'il avait eu le bonheur d'arrêter un convoi d'approvisionnement qu'un certain Justiniano tentait d'introduire dans la place. Pendant ce temps, l'Archiduc, arrivé à Bruges, commandait à Spinola de ramasser toutes les troupes dont on pouvait se passer devant Ostende et de faire tous les efforts possibles pour faire lever le blocus de l'Ecluse. Les Espagnols attaquèrent vigoureusement les troupes des Etats, mais Maurice, étant accouru lui-même, contraignit les assaillants à abandonner la partie et leur tua plus de quatre cents soldats, ce qui entraîna la reddition de la ville de l'Ecluse au fils du Taciturne.

Le 19 août, la capitulation de la ville fut signée. Conformé-

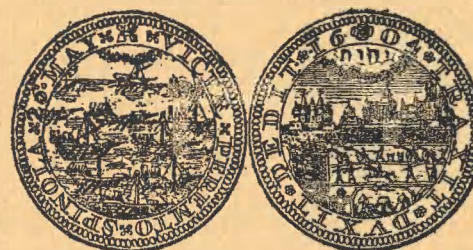
ment au traité qui intervint, on fit sortir de ses murs environ 4000 hommes, que la famine avait réduits à la dernière extrémité. Ils étaient tellement affaiblis que, dans le trajet qu'ils avaient à faire de l'Ecluse à Damme, plus de soixante d'entre eux tombèrent morts d'inanition.

Cette importante conquête avait livré aux Etats soixante-dix pièces de canon ainsi que les dix galères de Frédéric Spinola.

C'est à cette occasion que fut frappé le jeton que nous rapportons, sous notre n° 37, de même que les cinq suivants.

1604

Même sujet.



38. — * (Tour) * VICTÆ * PEREMTO * SPINOLA * 26 * MAY
Les galères de Spinola en ordre de bataille.
Rev. 16 * 04 * TRAXIT * DUXIT * DEDIT
Vue de l'Ecluse avec les galères de Spinola dans le port ;
au-dessus, le nom de Jéhovah.
Van Loon, édit^r holland., tome II, page 12, n° 2.
id. » franç. » » »
Dugniolle, tome III, page 181, n° 3573.

1604

Même sujet.



39. — LVCTOR ET EMERGO.

Ecu couronné de Zélande entouré des écus de la noblesse, au nombre de sept, reliés par des nœuds.

REV. * MIRACVLVM * MEVM * JEHOVA * ANNO * 1604

Dans une couronne de laurier, en cinq lignes :

. CAPTA .
SLVSA . CVM
PORTV . ET .
TRIREMIBVS
. 19 . AVG

Van Loon, édit^a holland., tome II, page 12, n° 3.

Id. » franç. » » »

Dugniolle, tome III, page 181, n° 3574.

Ancienne collection Dugniolle.

1604

Même sujet.



40. — MIRACVLVM * MEVM * JEHOVA * ANNO * 1604 *

Dans une couronne de laurier, en cinq lignes :

CAPTA
SLVSA . CVM
PORTV . ET .
TRIREMIBVS
. 19 . AVG

Rev. 16 * 04 * TRAXIT * DVXIT * DEDIT.

Vue de l'Ecluse, avec les galères de Spinola dans le port. Au-dessus, le nom de Jéhovah.

Van Loon, édit^a holland., tome II, page 12, n° 4.

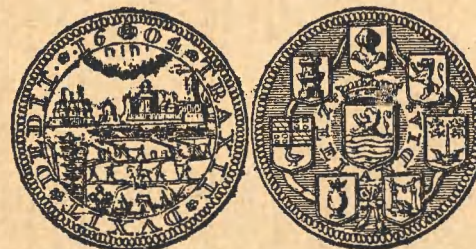
Id. » franç. » » »

Dugniolle, tome III, page 182, n° 3575.

Ancienne collection Dugniolle.

1604

Même sujet.



41. — 16 * 04 * TRAXIT * DVXIT * DEDIT.

Vue de l'Ecluse, comme au numéro précédent.

Rex. Ecu couronné de Zélande, entouré du mot ZELANDIA, au milieu des écussons des villes et de la noblesse reliés par un ruban.

Van Loon, édit^a holland., tome II, page 12, n° 5.

Id. » franç. » » »

Dugniolle, tome III, page 182, n° 3578.

Ancienne collection Geelhand, aujourd'hui à la bibliothèque royale, à Bruxelles.

1604

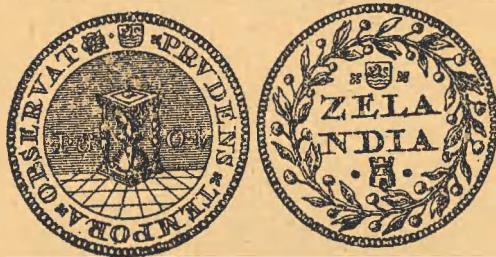
Même sujet.



42. — 16 * 04 * TRAXIT * DVXIT * DEDIT.
 Vue de l'Ecluse comme au n° 41.
 Rev. (Tour) . BEATVS. POPVLVS. CIVVS. ADIVTOR. DEVS.
 Ecu couronné de Zélande entouré de: CALC. CAM. RAT.
 OR. ZEL.
 Van Loon, édit^r holland., tome II, page 12, n° 6.
 Id. » franç., » » »
 Dugniolle, tome III, page 182, n° 3579.
 Cuivre. (Collection de l'auteur).

1604

Siège d'Ostende.



43. — * (Petit écu de Zélande). * PRVDENS * TEMPORA * OBSERVAT.
 Clepsydre accostée de la date .1.6.0.4.
 Rev. Dans le champ, en deux lignes : ZELA NDIA.
 Au-dessus, un petit écu de Zélande accosté de deux sautoirs. Au-dessous, la tour de Middelbourg accostée de deux points. Le tout dans une couronne de laurier.
 Van Loon, édit^r holland., tome II, page 14.

Id. » franç., » »
 Dugniolle, tome III, page 183, n° 3582.
 Cuivre et argent. (Collection de l'auteur).

La perte de l'Ecluse ne laissa pas d'inquiéter vivement l'archiduc Albert. Il était à craindre, en effet, qu'encouragé par ce succès, le prince Maurice essayât de secourir Ostende. Pour prévenir semblable entreprise de sa part, on mit ordre à tout. On fortifia toutes les avenues par de bons retranchements, et l'on remplit de soldats la ville de Damme et le fort de Blankenberg (1), par où Maurice devait nécessairement passer. Néanmoins, le siège d'Ostende fut poussé avec toute la vigueur possible. On se rendit maître d'abord du fossé et ensuite du rempart derrière lequel les assiégés avaient eu soin de construire un second mur, également défendu par des fossés, des parapets et des bastions. Confiant dans leurs forces, ils avaient donné à leur ville le nom de *nouvelle Troie* (2). Malheureusement comme ces ouvrages étaient encore récents, ils n'étaient pas assez solides pour résister aux efforts de l'ennemi, d'autant plus que celui-ci ne cessait de saper les fortifications et avait même réussi à s'ouvrir un passage dans la vieille ville. D'un autre côté, les assiégés perdaient beaucoup de monde. Ces circonstances firent considérer aux Etats Généraux que la défense de la place leur coûtait déjà quatre millions et un grand nombre de soldats et qu'une plus longue résistance ne pourrait qu'entraîner encore de nouvelles dépenses et de nouvelles pertes ; que pour ce qui regardait la gloire et le profit, c'était déjà quelque chose de considérable que la prise de Grave et de Rynberck, et que surtout l'Ecluse, emportée en trois mois, était une conquête plus utile et plus glorieuse que les cendres d'Ostende ne pouvaient l'être pour l'archiduc Albert, après un siège de trois ans. Ces réflexions leur firent prendre la résolution de rendre ces ruines à des conditions raisonnables, et ils en donnèrent avis au Seigneur de Marquette, gouverneur de la ville (3).

(1) Voy. Bentivoglio, Hist. der nederl. oorlogen, p. 713.

(2) *Nova parva Troja*. Voy. Fleming, Belegering van Oostende, p. 433.

(3) Voy. Fleming, Belegering der stad Oostende, p. 577, qui s'exprime comme suit : *Den Gouverneur d'Heere Marquette en die van den Crychs Raedt siende dat wy Santhil en bij naert die geheele oude stad verloren hadden, en dat hem den vyandt meester hadde gemacckt van onze nieuwe retrenchementen, ende het laetste retrenchement bezonde te approcheren, het welck door ons niet en hadde conne gementineert werden, te meer men vreesde dat hy hem meester van de nieuwe haven zoude gemaect hebben, waer door zy ons alle hulpe van*

Ils y étaient d'autant plus disposés que la saison était fort avancée et que l'ennemi ne paraissait pas en état de tenter une entreprise considérable contre les Provinces-Unies.

Ce moment si judicieusement choisi pour rendre Ostende donna occasion aux Zélandais de frapper le jeton que nous donnons ci-dessus, en réponse, semble-t-il, à celui qui avait été frappé par ordre de l'archiduc, à la fin de l'année précédente (voir notre n° 34).

1604

Reddition d'Ostende.



44. — Sans légende.

Carte géographique des environs de l'Ecluse.

Rev. + XPYΣEA.XAAKEION. + ITANE. FLANDRIAM. LIBERAS.

IBER?

La garnison d'Ostende quittant la ville, et les troupes espagnoles y entrant.

Van Loon, édit^e holland., tome II, page 15, n° 1.

» » frang., » » »

Argent et cuivre.

(Collection de l'auteur).

secours en de hope van eenighe uitcomste soude benomen hebben, welke by den Heere Gouverneur van Marquette, collonellen en capiteynen, ende officieren alles geconsidereert zynde, en dat ook Zyn Excell. en de Heeren Generalen Staden genoeg zaem saghen, dat men die plaetse niet langer en conde mainti-neeren, hebben geconsenteert dat men met den vyandt soude accordeeren en dat t'onzen advantage so seer eenichsins doentlyk soude connen geschieden.

L'ordre de rendre la ville ayant été donné par les Etats, le gouverneur Daniel de Hartain, seigneur de Marquette, et les gens du Conseil de guerre délèguèrent les capitaines Gelder et Corneille Van Achthoven pour se mettre en rapport avec Ambroise Spinola et traiter de la reddition. Par contre, deux délégués de l'armée de l'archiduc entrèrent dans la ville comme otages (1). Les parlementaires y furent reçus avec joie et l'on consentit sans peine à tous les articles qu'ils étaient chargés de préparer.

La facilité avec laquelle les assiégeants acceptèrent les propositions des assiégés fut, croit-on, la résultante de l'estime que Spinola avait conçue pour des gens qui s'étaient distingués par une résistance aussi extraordinaire; peut-être aussi ne voulut-il pas retarder la reddition de la place par des chicanes sur des points peu importants.

Dans tous les cas, les glorieux vaincus abandonnèrent Ostende deux jours après, accompagnés de tous les habitants (2), tambours battant, traînant avec eux quatre pièces de canon et avec toutes les marques d'honneur usitées en pareilles circonstances.

Cette sortie se fit par terre, au travers de l'armée ennemie et d'une incroyable multitude de spectateurs accourus de toutes parts. Avant de se mettre en marche vers l'Ecluse, le long du rivage de la mer, le gouverneur et les officiers commandants furent superbement régalez par le marquis de Spinola, malgré tant d'hostilités commises de part et d'autre pendant trois ans et quatre-vingt-trois jours (3).

Le jour suivant, lorsque cette brave garnison approcha de l'armée du prince Maurice, il fit mettre celle-ci sous les armes et l'ayant traversée presque toute entière, il alla à la rencontre des nouveaux venus, accompagné de ses officiers supérieurs. Il les reçut plutôt comme des victorieux que comme des vaincus, et il les remercia non seulement de leurs fidèles services, mais il donna encore sur le champ, à plusieurs soldats, l'emploi de sergent, à des sergents celui d'enseigne, et à des enseignes celui de lieutenant. En un mot, il récompensa chacun selon son rang et selon son mérite.

Les Etats trouvèrent bon de ne pas moins honorer la longue et héroïque défense d'Ostende, que les plus belles victoires, et

(1) Voy. Fleming, Belegering van Oostende, p. 577.

(2) Voy. Ibid., » » p. 580.

(3) Voy. Van Meteren, Nederlandsche historie, fol. 498.

dans ce but, ils firent frapper la médaille décrite et reproduite en tête de cette notice, ainsi que les médailles et les jetons qui suivent.

1604

Même sujet.



45. — Sans légende.

La ville de l'Ecluse, avec les forts, villes, canaux et pays voisins.

Rev. Dans le champ :

DEI ONIP.
GRA. ORD. FOED. PROV.
BELG. ILLVST^{RI} PR. MAVRI-
CI. AVRAC. DVCTV. POST. STRE-
NVA XXXVIII MENS. OSTENDÆ
DEFENS. PVGATIS. CÆSIS ET
REPVLsis. HISP. COP. CADSAND
ISENDIIC. ARDENB. SLVSAM.
ET XII. TRIREMES HISP. PRO
RVDERIB? OSTEDÆ CAPI
VNT MVNIVNTQ
. 1604 .

Voici la traduction de cette inscription :

Par la grâce de Dieu tout puissant, sous la conduite du très illustre prince Maurice d'Orange, les Etats des Provinces-Unies. après avoir courageusement défendu Ostende pendant trente-huit mois, et après avoir mis en fuite, battu

et repoussé les troupes espagnoles, prennent et fortifient Cadsant, Ysendyk, Aerdenbourg et l'Ecluse, et s'emparent de 12 galères espagnoles, heureux échange pour les ruines d'Ostende. 1604.

Van Loon, édit^a holland., tome II, page 15, n° 2.

Id. » franç., » » »

Argent et cuivre. (Collection de l'auteur).

Cette médaille fut frappée, comme la précédente, par ordre des Etats-Généraux.

1604

Même sujet.



46. — * IEHOVA * PRIVS * DEDERAT * ORDIN. TRAIEC *

La ville de l'Ecluse avec les forteresses adjacentes. Audessous, les armes d'Utrecht.

Rev. * PLVS * QVAM * PERDIDIMVS * CIC. IO. CHIL.

Vue de la ville et du port d'Ostende.

Van Loon, édit^a holland., tome II, page 15, n° 3,

Id. » franç., » » »

Argent et cuivre. (Collection de l'auteur).

Ce sont les Etats d'Utrecht qui ont fait frapper cette médaille.

1604

Même sujet.



47. — . IEHOVA. PRIVS. DEDERAT. ORD. TRA.
 Vue de l'Ecluse. Au-dessous, les armes d'Utrecht.
 Rev. * PLVS * QVAM * PERDIDIMVS. *
 Plan de la ville d'Ostende en flammes. A l'exergue : CIO.
 D. CHII.
 Van Loon, édit^r holland., tome II, page 15, n° 4.
 Id. » franç., » » »
 Argent et cuivre. (Collection de l'auteur).
 Ce jeton a également été frappé par les Etats d'Utrecht.

1604

Même sujet.



48. — * PLVS. TRIENNIO. OBSESSA. HOSTI. RVDERA.
 Vue à vol d'oiseau de la ville d'Ostende. Au-dessus :
 OOSTENDE.
 Rev. PATRIÆ. QVATVOR. EX. ME. VRBES. DEDI. 1604.
 Les forteresses de Rynberck, de Grave, de l'Ecluse,
 d'Aerdenbourg et d'Ysendyk, que les Provinces-Unies
 avaient conquises pendant le siège d'Ostende.

Van Loon, édit^r holland., tome II, page 15, n° 5.

Id. » franç., » » »

Dugniolle, tome III, page 184, n° 3585.

Catalogue De Coster, page 78, n° 341.

Argent et cuivre. (Collection de l'auteur).

1604

Même sujet.



49. — * SOLI DEO GLORIA CIO D CHII.
 Vue de l'Ecluse. Au-dessus : SLVIS.
 Rev. * XPYΣEA. XAAKEION.
 Vue d'Ostende. Au-dessus : OOST ENDE
 Van Loon, édit^r holland., tome II, page 15, n° 6.
 Id. » franç., » » »
 Dugniolle, tome III, page 184, n° 3588.
 Cat. De Coster, page 178, n° 342.
 Argent et cuivre. (Collection de l'auteur).

La prise de l'Ecluse, pendant le siège d'Ostende, ayant été la
 plus importante des conquêtes des confédérés, les Etats-Géné-
 raux firent frapper le présent jeton à l'occasion de la reddition
 d'Ostende, pour montrer qu'il y avait compensation entre les
 deux faits de guerre. Cette compensation, les Etats d'Utrecht
 l'avaient exprimée déjà par le jeton décrit au n° 47.

1604

Même sujet.



50. — * XPYΣEA. XAAKEION.

Vue d'Ostende.

Rev. * HANG. CAPIMVS. VIRTUTE. DEL.

Vue de Rynberck, prise par le prince Maurice pendant le siège d'Ostende.

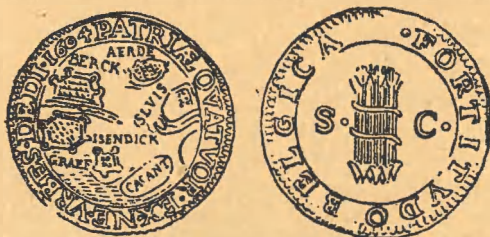
Van Loon, édit^r holland., tome II, page 15, n° 7.

Id. » franç., » » » »

Dugniolle, tome III, page 184, n° 3589.

1604

Même sujet.



51. — PATRIÆ. QVATVOR. EX. ME. VRBES. DEDI. 1604.

Vue à vol d'oiseau de l'Ecluse, Rynberck, Grave, Aerdenbourg, le fort d'Ysendyck et Cadsant.

Rev. * FOTITYDO. BELGICA.

Dans le champ, un faisceau de sept flèches, emblème des sept provinces confédérées, accosté des sigles s. c.

Van Orden, tome I, n° 1081.

Dugniolle, tome III, page 184, n° 3586.

Cat. De Coster, page 78, n° 343.

Argent.

(Collection de l'auteur).

Nota. — Il existe plusieurs combinaisons des deux faces des divers jetons ci-dessus. Je signalerai seulement celles que j'ai pu rencontrer.

1604

Même sujet.

52. — * SOLI. DEO. GLORIA. CIO. IO CHII.

Vue de l'Ecluse.

Rev. * PLVS. TRIENNIO. OBSESSA. HOSTI. RVDERA.

Vue d'Ostende.

Dugniolle, tome III, page 185, n° 3590.

(Ancienne collection de Jonghe).

Ce jeton est le résultat d'une combinaison de coins des jetons de Van Loon, tome II, page 15, n° 6 et 5.

1604

Même sujet.

53. — * XPYΣEA. XAAKEION.

Vue d'Ostende. Au-dessus : OOST ENDE.

Rev. * PLVS. TRIENNIO. OBSESSA. HOSTI. RVDERA.

Vue d'Ostende. Au-dessus : OOST ENDE.

Catal. De Coster, page 78, n° 344.

Argent.

(Collection de l'auteur).

Combinaison des jetons de Van Loon, tome II, page 15, n° 7 et 5.

1604

Même sujet.

54. — * SOLI. DEO. GLORIA. CIO. IO CHII.

Vue de l'Ecluse.

Rev. PATRIÆ. QVATVOR. EX. ME. VRBES. DEDI.

Vue des villes de l'Ecluse, Rynberck, Grave, Aerdenbourg et du fort d'Ysendyck.

Dugniolle, tome III, page 184, n° 3587.

Cuivre.

(Collection de l'auteur).

Combinaison des jetons de Van Loon, tome II, page 15, n° 6 et 5.

1604

Même sujet.

55. — 16 (main d'Anvers) 04. RELIGIONE ET JUSTITIA.

Aigle éployée tenant une coupe dans le bec, appuyant la patte droite qui serre une épée, sur un autel orné d'une balance, et la gauche sur un autre autel allumé.

Rev. 16 (main d'Anvers) 04. COLLAPSA. RESVRGENS.

Edifice en ruines.

Dugniolle, tome III, page 185, n° 3591.

Cuivre (plusieurs variétés). (Collection de l'auteur).

Voy. notre jeton n° 30.

1604

Reddition d'Ostende. — Hommage d'Anvers à Spinola.



56. — (Main d'Anvers). TANDEM. INHÆRET. SPINVLIS. 1604.

Ostende comparée à une écrevisse prise dans les épines (Spinola). Au-dessus, deux couronnes archiduciales.

Rev. G. P. L. CHAM. DES. COMP. EN. BRA.

Ecu aux armes des Archiducs, entouré du collier de la Toison d'or.

Van Loon, éditⁿ holland., tome II, page 10.

Id. » franç., » »

Dugniolle, tome III, page 185, n° 3592.

Si les Provinces-Unies avaient fait frapper tant de médailles et de jetons pour témoigner leur satisfaction de la longue résistance de la ville d'Ostende, les Archiducs de leur côté n'avaient pas éprouvé une moindre joie de ce que la ville leur fût rendue. Aussi, dès que la capitulation fut signée, ils s'empressèrent d'entrer dans la ville, pour visiter leur nouvelle conquête. Mais ils n'y trouvèrent qu'un monceau de ruines. Pour donner à l'Archiduchesse une idée du siège, Spinola fit mettre l'armée

sous les armes, en plaça une partie dans la ville, et une partie hors les murs. Puis, par des attaques et des sorties feintes, il représenta la manière dont les assiégés s'étaient défendus et celle dont les assiégeants s'étaient rendus maîtres de la place. Ce jeu militaire se termina par une triple décharge de toute l'artillerie et par un superbe repas que Spinola donna, sous des tentes, aux Archiducs et à toute leur cour. L'Archiduchesse ne put néanmoins s'empêcher, au milieu de ces divertissements, de répandre des larmes, lorsqu'elle eut vu le sable teint de sang humain, le pays couvert des ossements de ceux qui avaient péri dans les différents combats, et la terre autrefois si fertile, changée en un désert hideux. Touchée de ce spectacle et naturellement portée à la dévotion, elle résolut d'aller en pèlerinage vers une image de la Vierge qui se trouvait près de Dunkerque, en accomplissement du vœu qu'elle avait fait pour obtenir une heureuse fin du siège d'Ostende.

La conquête d'Ostende procura une gloire immortelle à Spinola. Les Pays-Bas espagnols l'honorèrent d'incessantes acclamations, surtout la ville d'Anvers qui espérait voir revivre, par l'acquisition d'un nouveau port, le commerce qui avait fleuri autrefois chez elle. C'est ainsi que pour honorer le vainqueur et lui témoigner sa reconnaissance, elle fit frapper le jeton que nous donnons sous notre numéro 56.

1604

Siège d'Ostende.

57. — ALBERTVS. ET. ISABELLA. D. G.

Ecu couronné aux armes des Archiducs, entouré du collier de la Toison d'Or.

Rev. (Main d'Anvers). * TEMPORE * ET * LOCO * 1604.

Ostende comparée à une écrevisse de mer que les mains couronnées des Archiducs essayent d'écraser avec un mouton.

Dugniolle, tome IV, additions et corrections, page 233, n° 3594^{bis}.

Cuivre.

(Collection de l'auteur).

Voy. notre jeton n° 32.

1604

Approvisionnement d'Ostende.

58. — ALBERT ET ISAB. PAR LA GRACE DE DIEU.
Bustes affrontés des Archiducs.
Rev. GECTZ DV BVREAV DES FINANCES 1604.
Deux mains jointes ailées, tenant trois épis de blé. Au-
dessus : AVSPICE CHRISTO.
Dugniolle, tome III, page 185, n° 3593.
Van Orden, tome I, n° 1083.
Voy. nos jetons 7, 8, 9, 10, 19, 20 et 21.

1604

Même sujet.

59. — Même jeton que le précédent, mais avec : PAR. L. GRACE.
Dugniolle, tome III, page 186, n° 3594.

1604

Reddition d'Ostende. — Paix conclue avec l'Angleterre.



60. — JACOBVS D! G! ANG SCO! FR! ET HIB! REX.
Buste du roi d'Angleterre, habillé à la mode du temps et
couvert d'un chapeau orné d'une couronne royale.
Rev. HINC. PAX. COPIA. CLARQ. RELIGIO.
La religion tenant d'une main une croix et de l'autre une
torche allumée. En face d'elle, la Paix tenant une palme et
une corne d'abondance. Au-dessous : A° 1604.
Van Loon, édit^a holland., tome II, page 19.
Id. » franç., » »

Cuivre.

(Collection de l'auteur).

Après la reddition d'Ostende, l'Espagne se hâta de conclure la
paix avec l'Angleterre. Ses propositions furent acceptées avec
d'autant plus d'empressement par le roi Jacques que celui-ci
était naturellement porté au repos et à la tranquillité. Le traité
fut publié vers le commencement du mois de septembre de cette
année et donna lieu à la frappe de la présente médaille.

1605

Reddition d'Ostende.

61. — Même jeton que le numéro 56, mais avec la date de 1605.
Dugniolle, tome III, page 186, n° 3595.
Van Orden, tome I, n° 1084.
Cuivre. (Collection de l'auteur).

1605

Même sujet.

62. — Même jeton que le précédent, mais sans date et avec
INHERET, au droit, et COMPT au revers.
Dugniolle, tome III, page 186, n° 3596.
Van Orden, tome I, n° 1091.

1605

Même sujet.

63. — Même jeton que les numéros 34 et 57, mais avec la date
de 1605.
Dugniolle, tome III, p. 187, n° 3601.
Van Orden, tome I, n° 1085.

1606

Même sujet.

64. — Même jeton que les numéros 56 et 61, mais avec la date
de 1606.
Dugniolle, tome III, page 189, n° 3607.
Van Orden, tome I, n° 1091.

1620

Jeton de la ville d'Ostende.



65. — CALCVLI. CIVITATIS. OSTENDE.

Ecu des Archiducs, couronné et entouré du collier de la Toison d'or.

Rev. OSTENDE. NOBIS. DNE. MISERICORDIA. TVA.

Ecu aux armes de la ville d'Ostende. Au-dessus: 1620.

Dugniolle, tome III, page 233, n° 3769.

Cuivre. (Ancienne collection Geelhand, aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Belgique).

Ce jeton a été frappé l'année qui précéda la mort de l'archiduc Albert.

1650

Jeton de la ville d'Ostende.



66. — * OSTENDE. NOBIS. DNE. MISERICORDIA. TVA.

Cartouche aux armes de la ville d'Ostende. Sous la base de l'écu: 1650.

Rev. CALCVLI. CIVITATIS. OSTENDE.

Ecu du roi Philippe IV d'Espagne, entouré du collier de la Toison d'or.

Dugniolle, tome III, page 305, n° 4038.

Catal. De Coster, page 107, n° 465.

Argent. (Collection de l'auteur).

1655

Jeton de la ville d'Ostende.



67. — * . OSTENDE. NOBIS. DNE. MISERICORDIA. TVA.

Les armes de la ville dans des enroulements. Sous l'écu: 1655.

Rev. Sans légende.

Dans une couronne de laurier, les armes du roi Philippe IV, entourées du collier de la Toison d'or.

Dugniolle, tome III, page 316, n° 4082.

Catal. De Coster, p. 110, n° 475.

Argent.

(Collection de l'auteur).

1667

Jeton de la ville d'Ostende.

68. — * CAROLVS. II. D. G. HISP. ET. INDIAR. REX.

Buste du roi Charles II, à droite.

Rev. * OSTENDE. NOBIS. DNE. MISERICORDIA. TVA.

L'écu d'Ostende surmonté de la date: 1667.

Dugniolle, tome III, page 355, n° 4241.

Van Orden, tome I, n° 1305.

1667

Jeton de la ville d'Ostende.

69. — Type et légende du droit du numéro précédent.

Rev. * OSTENDE. NOBIS. MISERICORDI. TV.

L'écu d'Ostende surmonté de la date 1667.

Dugniolle, tome III, page 355, n° 4242.

(Ancienne collection du Dr Dugniolle).

1672

Construction de nouvelles écluses et fortifications.



70. — CAROLVS II. D. G. HISPANIARVM ET INDIARVM REX FLANDRIÆ COMES.

Buste du roi Charles II d'Espagne, orné du collier de la Toison d'or. Dessous : *Roett* (iers).

Rev. FLANDRIA-OSTENDÆ.

La ville d'Ostende avec, au premier plan, les écluses et fortifications qui en défendent les approches. Au-dessus, trois petits génies ailés tenant une guirlande, une palme et une banderole sur laquelle se lit le chronogramme :

NEPTVNO ID FRENVM CAROLVS APPOSVIT.

Van Loon, édit^a holland., tome III, page 46.

Id..... française... p. 42.

Argent et cuivre.

(Collection de l'auteur).

Cette médaille fut frappée, en reconnaissance des habitants d'Ostende à Charles II, pour la construction de nouvelles écluses et de fortifications aux environs de la ville, dans les circonstances suivantes.

Le gouverneur des Flandres, en arrivant à Ostende, avait trouvé qu'on avait laissé dépérir certaine écluse située entre le Zwanenhoek et le fossé de Blankenberg, par le moyen de laquelle on empêchait l'eau de mer d'entrer dans le canal de Bruges. De plus, il vit que cette écluse n'était défendue par aucun ouvrage. Afin de remédier à ce désordre, il conclut un marché avec des entrepreneurs de Bruxelles, pour la construction de deux levées de terre dans le canal de Bruges. Il fit construire, entre ces deux levées, de nouvelles écluses doubles, et il éleva du côté ouest

1672

Pose de la première pierre des écluses de Slykens.

71. — Effigie du roi Charles II.

Rev. NEPTVNO ID FRENVM CAROLVS APPOSVIT.

Vue de la nouvelle écluse.

Voy. Pasquini, Histoire d'Ostende, page 177.

» Bowens, Nauwkeurige beschrijving der stad Oostende, 1^{re} deel, bladz. 144.

1672

Combat naval près d'Ostende.



72. — LUDOVICVS XIII. REX CHRISTIANISSIMVS.

Buste du roi Louis XIV, à droite. Dessous : J. MAVGER. F.

Rev. VICTORIA NAVALIS.

Neptune sur son char tient le trident levé sur la Hollande effrayée. A l'exergue : M. DC. LXXII.

Van Loon, édit^a holland., tome III, page 56.

Id. » franç., » page 52.

Médailles sur les principaux événements du règne de Louis-le-Grand, page 122.

Cuivre. (Collection de l'auteur).

Le 2 juin de cette année, l'armée navale de Hollande, forte de 86 vaisseaux de guerre vint, par un vent favorable, attaquer la flotte anglaise que commandait le duc d'York et qui se trouvait à ce moment séparée de la flotte française. Le comte d'Estrées, vice-amiral de France, fit tous ses efforts pour percer l'escadre de Zélande qui lui était opposée et parvint à rejoindre les Anglais. Le combat devint alors général et après avoir duré tout le jour, recommença le lendemain. Les Anglais et les Français à l'envi se signalèrent par des actions de valeur qui balancèrent l'avantage même du vent, qu'avaient les ennemis. Il y eut de part et d'autre des vaisseaux pris et repris, brûlés, coulés à fond ou mis hors de combat. A la fin, les Hollandais regagnèrent leurs côtes, poursuivis jusqu'aux bancs d'Ostende, et ne se sauvèrent qu'à la faveur d'un gros brouillard.

1672

Jeton de la ville d'Ostende.



73. — (Fleur de lis) CAROL. II. D. G. HISP. ET. INDIAR. REX.

Buste du roi Charles II enfant, avec colerette de dentelle, à droite.

Rev. (Fleur de lis) OSTENDE. NOBIS. DNE. MISERICOR.

Ecu aux armes d'Ostende, placé entre des rinceaux.

Au-dessus : 1672.

Dugniolle, tome III, page 369, n° 4298.

Catal. de Coster, page 122, n° 533.

Argent. (Collection de l'auteur).

1674

Jeton de la ville d'Ostende.



74. — Le buste royal, les armes de la ville d'Ostende et les légendes du jeton précédent, mais d'une toute autre gravure et avec le millésime de 1674.

Non décrit dans Dugniolle.

Catal. De Coster, p. 123, n° 537.

Ce jeton, frappé à Bruges comme le précédent, était resté inédit.

Argent.

(Collection de l'auteur).

1675

Ecluses de Slykens. — Fortifications d'Ostende.



75. — JOANNES. DOMINICVS. COMES. MONTEREGIVS. ETC. BELGII. ET. BVRGVNDIÆ. GVBERNATOR. 1675.

Buste du comte de Monterey.

Rev. CEDE. MARI. NEPTVNE. VAGIS. MONS. REGIVS. VNDIS. IMPERAT. ET. DOMITAS. FLANDRIA. LETA. STVPET.

A gauche, la Flandre, sous les traits d'une femme assise; derrière elle, Mercure, dieu du Commerce, indiquant, au moyen de son caducée, les fortifications ajoutées, par le comte de Monterey, aux écluses d'Ostende. Dans le lointain, la ville. Au-dessus, la Renommée.

Van Loon, édit^r holland., tome III, page 174.

Id. » franç., » page 165.

Argent et cuivre. (Collection de l'auteur).

Au commencement de l'année 1675, le comte de Monterey fut remplacé, comme gouverneur des Pays-Bas espagnols, par le duc de Villa-Hermosa. En reconnaissance des bienfaits de son gouvernement, son départ s'opéra en grande pompe (1). La Flandre surtout, qui avait eu particulièrement à se louer de lui, y participa. Cette province lui fit en outre frapper la médaille ci-dessus, pour reconnaître le soin qu'il avait pris de faire fortifier les écluses de Slykens et de les avoir mises ainsi en sûreté contre les entreprises des Français.

1706

Ostende assiégée par les Anglais.



76. — JOH. D. MARLEBOROW. HENRI. D'AUVERQUERK. SIDERA. ANNI. MDCCVI.

(1) Voy. Van Loon, ouv. cité, édit^r holland., tome III, page 174.

Bustes en regard de Marlborough et d'Albuquerque.

REV. LIBERAT. NON. MUTAT. JUGUM.

Guerrier armé d'un bouclier, foulant aux pieds l'écu de France et posant un bonnet phrygien sur la tête d'une femme (la ville d'Ostende), après avoir rompu ses fers. Au second plan, la Flandre et le Brabant, sous les traits de deux femmes couronnées et qui ont devant elles l'écu de leurs armes, au bas desquelles on lit : BRAB. FLAND. Dans le lointain, se profile la cité ostendaise. A l'exergue : D. VI. IULI. M. SMELZING.

Van Loon, édit^a holland., tome IV, page 459.

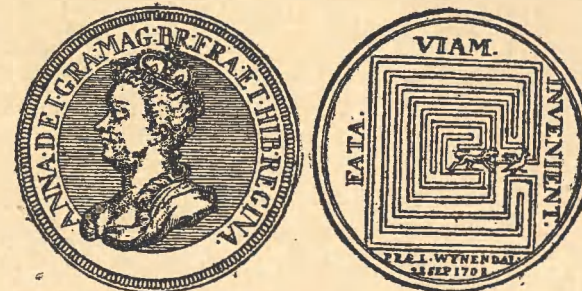
Id. » franç., tome V, page 38.

(Collection du British Museum).

Après ses nombreuses conquêtes en Brabant et en Flandre, le duc de Marlborough fit un voyage à La Haye, afin de consulter les Etats-Généraux sur le plan des expéditions militaires. Il fut de retour au camp le 13 juin. Et d'abord il fit investir Ostende par terre, tandis que l'amiral Fairborne la tenait bloquée par mer avec neuf vaisseaux de guerre et quatre galiotes à bombes. Pour pouvoir enfermer tout à fait la place, il fallait se rendre maître du fort de Plasschendael, bâti sur le canal de Bruges. Le général Fagel, deux jours après le retour de Marlborough, le fit attaquer dans les formes et avec tant de vigueur que la garnison, au nombre de deux cent cinquante hommes, fut faite prisonnière. De là on marcha au pont de Zandvoorde, qu'on emporta de même, ainsi que l'écluse qui est auprès. Le premier plan avait été d'assiéger Nieuport, mais les difficultés se trouvant plus grandes qu'on n'avait crû, on y renonça; et il fut résolu de presser Ostende autant qu'il serait possible, par le grand feu de l'artillerie. Le 27, on commença à travailler à deux batteries; deux jours après, on ouvrit la tranchée à la faveur des dunes, qui sont proches de la ville et on la conduisit jusqu'au glacis. On poussa les travaux avec tant d'ardeur et le feu des vaisseaux et des batteries fut si terrible que cette ville, qui sous le gouvernement de l'archiduc Albert avait soutenu un siège de plus de trois ans, capitula le 6 juillet, n'ayant guère tenu que le même nombre de jours.

1708

Convois de matériel de guerre partis d'Ostende, attaqués par les Français près de Wynendaele.



77. — ANNA. DEI. GRA. MAG. BR. FRA. ET. HIB. REGINA.

Buste de la reine Anne d'Angleterre.

REV. FATA. VIAM. INVENIENT.

Lion chassant un coq, hors d'un labyrinthe.

A l'exergue : PRÆL. WYNENDAL. 28. SEP. 1708.

Van Loon, édit^a holland., tome IV, page 534, n° 1.

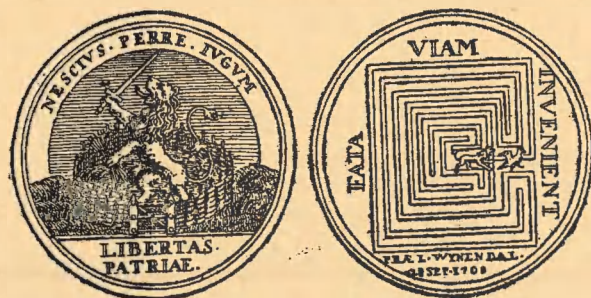
Id. » franç., tome V, page 111, n° 1.

Le duc de Vendôme avait garni de troupes l'Escaut, depuis Tournay jusqu'à Gand, et le canal, depuis Gand jusqu'à Bruges; par là, il coupa la route à tous les moyens de transport que les deux armées alliées pouvaient tirer des villes-frontières sauf Ostende. Huit mille Anglais avaient débarqué dans ce port avec de grandes quantités de poudre et de munitions de toutes sortes dont une grande partie était déjà arrivée au siège de Lille. Comme ce qui restait à transporter était considérable et le devenait de plus en plus, par les convois qui arrivaient journellement à Ostende, on leur donna pour escorte le major général Webb et le comte de Nassau-Woudenberg avec treize bataillons, et le duc de Marlborough s'avança au-delà de Menin jusqu'auprès de Marquette, pour être à portée de les soutenir. Un second détachement de douze bataillons et vingt-huit escadrons ayant joint le premier, ils rencontrèrent le convoi à Hoogledede et apprirent le 28 septembre que M. de la Motte était en marche avec un corps de vingt-trois à vingt-quatre mille hommes pour les attaquer près de Wynendaele. Aussitôt ils se rangèrent sur deux lignes à la sortie du défilé que forme le bois près du

château de Wynendaele, et les chefs postèrent de chaque côté un régiment dans le taillis, avec ordre de se tenir clos et couverts et de ne point tirer qu'ils ne fussent sûrs de prendre l'ennemi en flanc. A peine eurent-ils le temps de faire cette disposition que les Français parurent, et après les avoir canonnés pendant trois heures avec dix pièces de campagne, formèrent quatre lignes de leur infanterie et autant de leur cavalerie et entrèrent dans le défilé pour attaquer l'escorte. Mais ils ne furent pas plutôt arrivés à l'endroit de l'embuscade, qu'ils furent salués des deux côtés par une décharge générale, qui mit leur droite et leur gauche tout à fait en désordre. Ils se rétablirent cependant promptement et firent même plier deux bataillons; mais le régiment d'Albemarle qui vint s'opposer de front à leur passage, les arrêta jusqu'à ce qu'on eut eu le temps de faire avancer des troupes fraîches. Alors se voyant arrêtés tout court par le front et exposés par les flancs à des décharges continuelles, leurs deux ailes se renversèrent en désordre sur le centre et tous ensemble rebroussèrent chemin, sortirent du défilé où ils laissèrent trois à quatre mille morts et quelques pièces de canon. Il ne fut plus possible, après cela, au général français de ramener ses gens pour la troisième fois à la charge, de sorte qu'il fut obligé de faire sa retraite et de laisser passer le convoi. C'est le sujet de la médaille ci-dessus et de la suivante.

1708

Même sujet.



78. — NESCIVS. FERRE. IVGVM.

Le lion belge dans son enclos.

A l'exergue : LIBERTAS. PATRIÆ.

Revers identique à celui de la médaille précédente.

Van Loon, édit^r holland., tome IV, page 534, n° 2.

Id. » franç., tome V, page 111, n° 2.

1721

Association commerciale établie à Ostende
pour le commerce des Indes.



79. — CAROLUS VI ROM. IMP. DUX BRABANTIAE. C. FLAN. DRIÆ.

Buste, à droite, de l'empereur Charles VI, lauré, drapé et coiffé d'une perruque. Au-dessous : R (oettiers).

REV. BELGARUM SÆCLA REDUXI.

Mercure planant au-dessus d'un port, devant lequel se trouve un navire. A l'horizon, vue d'Ostende.

Voy. Piot, Catal. des coins, etc., appartenant à l'Etat.
Bruxelles, 1880, page 59, n° CLXVI.

Dugniolle, tome IV, n° 4889.

Argent.

(Collection de l'auteur).

C'est de cette année que date le projet d'établir, à Ostende, une compagnie privilégiée pour le commerce maritime avec les Indes.

A cette nouvelle, la Hollande jeta les hauts cris, et les Etats-Généraux mirent toutes les cours en émoi. Le roi d'Angleterre alla jusqu'à redemander les matelots anglais qui avaient pris service sur nos navires, pour nous forcer à diminuer nos départs.

La Compagnie hollandaise des Indes Orientales fit publier des mémoires pour démontrer que l'empereur n'avait pas le droit de permettre aux négociants belges d'exercer le commerce avec des Etats indépendants et des puissances libres; elle étourdit l'Europe de ses brochures et donna si bien à sa cause les appa-

rences de la justice, elle enveloppa la question de tant d'obscurité et de sophismes que les hommes les plus éclairés se prirent à douter si, d'après l'ancien droit public, elle n'avait pas raison.

L'érection de la Compagnie d'Ostende rencontrait également de l'opposition chez ceux qui désiraient que la navigation restât libre. (1) Ceux-ci étaient appuyés par le prince Eugène qui prévoyait les plaintes et les menaces qu'allaient faire entendre les puissances maritimes.

Pour toute réponse, l'empereur Charles VI fit publier les lettres patentes d'octroi de la *Compagnie impériale et royale d'Ostende*. Cet acte important se trouve reproduit in extenso dans le livre d'Ad. Levae, intitulé : *Recherches historiques sur le commerce des Belges aux Indes pendant le XVII^e et le XVIII^e siècles*. Bruxelles, 1842.

Cet octroi, bien qu'il porte la date du 19 décembre 1722, ne fut publié qu'au mois de juin 1723. (2) Ses principales dispositions assuraient à la Compagnie, si on l'eût soutenue avec fermeté, toutes les conditions désirables de force, de durée et de prospérité au dedans et au dehors. C'était, selon Raynal (3), le plus ample qui eut jamais été accordé.

C'est à l'occasion des différentes phases de l'établissement de cette compagnie que fut frappé le présent jeton, ainsi que les suivants.

1722

Même sujet.



80. — CAROLUS VI ROM. IMP. DUX BRABANTIAE. C. FLAND.

Buste à droite, de l'empereur Charles VI, lauré, drapé et

(1) *Mercure historique*, juillet 1721, p. 113.

(2) *Voy. Bowens*, ouvr. cité, 2^e partie, p. 38.

(3) *Hist. philosophique*, tome III, p. 23.

en perruque. Au-dessous : R (oettiers).

Rev. RESTAURATA ET PROTECTA.

Minerve debout, près de la mer sur laquelle navigue un vaisseau. A l'exergue : STRENA. KALEND. IANUAR. 1722.

Piot, *Catal. des coins*, etc., page 59, n° CLXVII.

Dugniolle, tome IV, page 131, n° 4892.

Argent et cuivre. (Collection de l'auteur).

Le plan de la Compagnie avait été dressé par un intrigant anglais, du nom de Colebroke, homme fort rusé et qui s'entendait à merveille au commerce des actions. (4)

Malgré l'opposition dont il est parlé au numéro précédent, nos principaux négociants sollicitèrent des lettres d'octroi avec tant d'ardeur, qu'ils parvinrent à faire écarter tous les obstacles et à lever tous les scrupules qui s'opposaient encore à l'établissement de la Compagnie. Le marquis de Prié fut invité à transmettre une triple liste de candidats à la direction de celle-ci et le 19 décembre 1722, l'octroi général qui en décrétait l'institution fut signé à Vienne.

1723

Charles VI maintient la Compagnie d'Ostende.



81. — CAROLUS VI. ROM. IMP. DUX BRABANTIAE. C. FLAND.

Buste à droite, de l'empereur Charles VI, lauré, drapé et en perruque. Au-dessus : R (oettiers).

Rev. SOLE. VEL. ADVERSO. SANCTISSIMA. IUUA. TUEBOR.

Aigle couronné volant à droite, regardant le soleil et tenant un sceptre et un écu aux armes d'Autriche.

Piot, *Catal. des coins*, etc., page 60, n° CLXVIII.

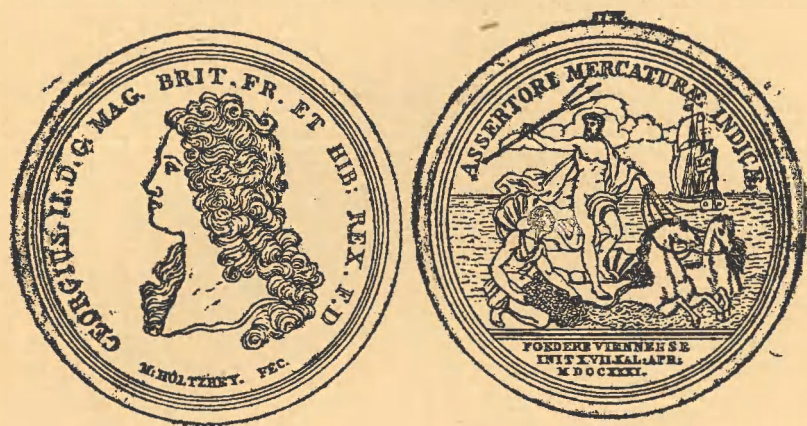
Dugniolle, tome IV, page 131, n° 4893.

Cuivre. (Collection de l'auteur).

(4) *Mémoires de J. Ker*, p. 289. Jean Ker prétend que Colebroke, abusant de sa confiance, parvint à obtenir communication de ses mémoires et s'appropriâ ses idées en les altérant.

1731

Abolition de la Compagnie d'Ostende.



82. — GEORGIUS II. D. G. MAG. BRIT. FR. ET. HIB. REX. F. D.
Buste à gauche de Georges II, roi d'Angleterre. Sous le buste : M. HOLTZEY FEC.

REV. ASSERTORI MERCATURÆ INDICÆ.

FODERE VIENNENSE. INIT. XVII. KAL. APR. MDCCXXXI.

Le commerce des Indes, représenté par un Indien agenouillé aux pieds de Neptune, lequel est debout sur son char. Au loin, un navire prenant la mer.

Suite de Van Loon, 2^e partie, page 83, pl. VIII, n^o 79.

Voici comment s'exprime M. Levae, dans son ouvrage cité plus haut, relativement à l'abolition de la Compagnie d'Ostende.

« Les négociations diplomatiques qui avaient été interrompues à Soissons, furent reprises à Vienne en 1731. Elles ne purent arrêter le cours des choses et enchaîner les luttes d'intérêts. Charles VI ayant obtenu des diverses puissances la garantie de la pragmatique sanction, qui devait être déchirée violemment après sa mort, paya un si grand service par l'abolition de la Compagnie d'Ostende.

» Le traité du 16 mars 1731, dans lequel la Hollande fut considérée comme partie principale, portait, article 5 :

» L'empereur promet très sincèrement de renoncer à perpétuité à tout commerce des Pays-Bas autrichiens et autres pays aux Indes, en sorte que la Compagnie d'Ostende, ni aucune autre, en quelque pays appartenant à l'empereur, ne pourront, ni par

elles-mêmes, ni par d'autres, entreprendre de commerce avec ces pays. Les Etats-Généraux, avant d'accéder au traité, demandèrent que l'interdiction stipulée pour les Indes Orientales fut étendue aux Indes Occidentales. La cour de Vienne repoussa ces prétentions nouvelles.

» Pour sortir d'embarras, on convint d'un expédient. Il fut arrêté pour cette dernière partie des Indes, que les puissances contractantes se conformeraient à la règle établie par le traité de Munster en tout ce qui y est statué par rapport au commerce et à la navigation des Indes Occidentales.

» On laissait ainsi la question indécise, politique mesquine, déplorable, qui écartait la difficulté pour le moment présent, au risque de léguer de graves embarras pour l'avenir.

» Par l'article 4 de leur acte d'accession, les Etats-Généraux stipulèrent que « le commerce et la navigation des Pays-Bas vers les Indes Orientales cesseraient à perpétuité, de même que tout commerce des Indes Orientales vers les Pays-Bas. Bien entendu néanmoins qu'il ne serait pas défendu aux sujets des dites provinces d'acheter et vendre des marchandises venues des Indes Orientales et qui en auraient été apportées d'ailleurs par d'autres vaisseaux. » Ils pouvaient en trafiquer en tout lieu, pourvu qu'ils ne les fussent pas allés chercher eux-mêmes.

« Cette stipulation, toute d'équité en apparence, révèle l'égoïsme des Provinces-Unies, et prouve que le but de toutes leurs cabales, de toutes leurs clameurs, n'était autre que de nous chasser du marché des Indes pour nous forcer à recevoir les produits de ces pays de leurs mains, et ils y parvinrent par les lâches et faux calculs de l'Autriche. »

Voilà comment fut consommée la ruine de cette célèbre Compagnie d'Ostende qui, pour me servir des paroles de M. Steurs, excita des débats si importants, et dont l'élévation et la chute ont froissé tant d'intérêts, mis à découvert tant de perfidies, qu'on la peut citer éternellement comme un exemple du peu de cas que les puissances de la terre font de la justice. Nous ajouterons : et des protestations des peuples, quand ces protestations contrariaient les vues de l'ambition ou de la politique.

Le traité de 1731, ratifié par Charles VI avec une impardonnable faiblesse, restera, aux yeux de la postérité, comme une tâche ineffaçable dans l'histoire de ce prince, parce qu'il sanctionna une atteinte flagrante aux droits des gens qui sont aussi, disait Napoléon dans son fameux décret de Berlin, ceux de la justice et de l'honneur.

Si nos intérêts eussent été comptés pour quelque chose à Vienne, si l'empereur eût eu le sentiment de sa dignité, la conviction de sa force, mieux valait combattre à outrance que de se laisser dicter des conditions si ignominieuses, que de nous condamner lui-même à une longue existence de misère.

Voir aussi la brochure : De Oostendsche handelmaatschappy (1722-1734) door Jonkh^r Ph. Blommaert. Brugge, drukkerij van Félix De Pachtere 1839.

Voici comment la présente médaille est renseignée dans la suite à Van Loon :

Ter gedachtenis van het Weener Verbond, tusschen den Keizer, England, Spanje en den Staat gesloten, en de intrekking van de Oost-Indische Maatschappy te Oostende.

S. D.

Jeton du magistrat d'Ostende.

83. — CAROLUS IMP-ERATOR ET REX.

Profil de l'empereur, lauré, cuirassé et portant perruque.
Dessous : PH. R (oettiers).

Rev. s. p. q. o.

Les armes d'Ostende, dans un cartouche ovale.
Piot, Catal. des coins, etc., page 73, n° ccvi.

S. D.

Jeton du magistrat d'Ostende.



84. — CAROLUS VI IMP. FLANDRIÆ COMES.

Buste à droite de l'empereur, lauré et drapé. Dessous : R (oettiers).

Rev. s. p. q. o.

Armes d'Ostende, dans un cartouche.

Piot, Catal. des coins, etc., page 74, n° ccvii.

Catal. De Coster, page 163, n° 703.

Argent.

(Collection de l'auteur).

S. D.

Jeton du magistrat d'Ostende.



85. — CAROLUS VI ROM. IMP. FLANDRIÆ COMES.

Buste à droite de l'empereur, lauré et drapé. Dessous : R (oettiers).

Rev. OSTENDE NOBIS MISERICORDIAM TUAM.

Cartouche aux armes d'Ostende, posé sur un socle
au-dessous duquel : s. p. q. o.

Piot, Catal. des coins, etc., page 74, n° ccviii.

Cuivre.

(Collection de l'auteur).

1745

Jeton du magistrat d'Ostende



86. — CAROLUS VI. ROM. IMP. DUX BRABANTIÆ. C. FLAND.

Buste de l'empereur, à droite, lauré et drapé.

Dessous : R (oettiers).
 Rev. EX VICTORE DECUS. 1745.
 Cartouche aux armes d'Ostende, avec indication des
 émaux. Au-dessous : S. P. Q. O.
 Piot, Catal. des coins, p. 77, n° CCXX.
 Cuivre. (Collection de l'auteur).

1745

Ostende au lieutenant général M. F. W., comte de Lœwendahl.



87. Ecu du comte de Lœwendahl, sommé de quatre heaumes, entouré de drapeaux et d'armes, et posé sur un faisceau de trois canons.
 Rev. EX VICTORE DECUS. 1745.
 Cartouche ovale aux armes d'Ostende, avec indication des émaux. Au-dessous : S. P. Q. O.
 Revue belge de numismatique, année 1884, pl. XVIII, 1, 2.
 Argent. (Collection de l'auteur).

Nous ne pouvons mieux faire connaître ce jeton qu'en transcrivant ici, à peu près intégralement, l'article que feu M. Le Catte lui a consacré dans la *Revue belge de numismatique*.

« Après quinze jours de siège, le général français de Lœwendahl s'emparait, en 1745, de la place d'Ostende, commandée au nom de Marie-Thérèse, par le comte de Chanclos et défendue par une armée de trois à quatre mille hommes, composée de compagnies anglaises, hanovriennes, belges, hollandaises, autrichiennes. Le traité de capitulation fut signé le 23 août. »

En commémoration de cette victoire, il semblerait donc que le jeton ci-dessus, dont le revers figure parmi les coins conservés à la Monnaie de Bruxelles (1), a été frappé.

(1) Voy. Piot, *Catalogue des coins et poinçons*, p. 74, n° 666.

Nous allons voir comment on s'y prit pour amener l'édilité de la ville conquise à congratuler son vainqueur.

« Deux ans après l'événement qui vient d'être rapporté, donc en 1747, le magistrat d'Anvers faisait frapper un jeton en l'honneur du général de Lœwendahl, jeton portant, au droit, l'écu du comte en tout semblable à celui du jeton d'Ostende et au revers, les armes d'Anvers avec la légende PRO GRATITUDINE. 1747. S. P. Q. A. »

« Notons encore que la Monnaie de Bruxelles ne possède point le coin du revers de la pièce anversoise. »

« Il résulte du rapprochement des descriptions des deux jetons que notre établissement monétaire pourrait, s'il était autorisé à le faire, fournir des frappes complètes du jeton d'Ostende. »

« Mais ce n'est pas ce qui nous intéresse, dit M. Le Catte, dans le jeton ostendais, qui n'a point été frappé en 1745, mais en 1747, et non spontanément, comme nous l'apprend un extrait traduit du compte-rendu de la séance tenue par le magistrat d'Ostende, le 9 septembre 1747. »

« Etaient présents : MM. Jean Vandensteede, bourgmestre ; J. de Voght, Jean Gould, le chevalier de Schonamille, J.-F. Vanderbloq, le comte d'Egmond et Jean de Clerck, échevin ;

« De Grysperre, greffier ;

« Henri Gyselinck, trésorier.

« Ensuite, M. le trésorier communique une lettre à lui adressée par M. le trésorier Morel, au nom du général de Lœwendahl, au contenu de laquelle il est fait un accueil favorable ; en conséquence du service rendu par ledit général pendant le bombardement, il est résolu de lui adresser une lettre de remerciements et de lui offrir une bourse contenant cinquante jetons d'argent, représentant d'un côté les armes du général et de l'autre côté celles de la ville ; le trésorier est chargé de l'exécution de cette décision. »

« Copie de la lettre du trésorier Morel, d'Anvers, au trésorier Gyselinck, d'Ostende :

MONSIEUR,

« Comme la ville a fait battre des jetons sur lesquels sont gravées les armes de M. de Loewendahl et celles de la ville, ce général me charge de vous écrire pour savoir si MM. les magistrats d'Ostende ne voudraient pas lui faire la même galanterie.

« L'intention de ce général est de ne point vous constituer

dans aucune dépense; il offre de payer tous les frais pourvu que MM. les magistrats veuillent seulement lui écrire une lettre dans laquelle ils le remercient des services qu'il a rendus à la ville et qu'en reconnaissance, ils le prient d'accepter une bourse de cinquante jetons.

« Voilà tout ce que le général exige de vous.

« Je crois que vous ne lui refuserez pas sa demande.

« Ci-inclus je vous envoie une empreinte des armes de la ville d'Anvers, s'il est question d'en faire une de celles d'Ostende et de me l'adresser.

« Je me charge de faire graver les coins à Anvers. M. de Lœwendahl ne demande de MM. les magistrats qu'une lettre.

« Ce général souhaiterait aussi que la ville de Nieuport voulût faire la même chose.

« Voudriez-vous vous charger d'en faire la demande? Il espère que son cher ami M. Gyselinck (ce sont ses termes) ne lui refusera pas ce plaisir, et voudra bien lui rendre ce service.

« Il m'a demandé souvent de vos nouvelles. Il me paraît qu'il vous aime beaucoup.

« Permettez-moi d'assurer M^{me} Gyselinck de mes respects très humbles.

« On espère que nos batteries en brèche commenceront à tirer lundi prochain.

« J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) MOREL.

« Au camp de Berg-op-Zoom, le 2 septembre 1747.

« Le général français répondit en ces termes aux congratulations du magistrat d'Ostende :

« Anvers, ce 6 octobre 1747.

« Messieurs,

« J'ai reçu la lettre de félicitations que vous avez bien voulu m'adresser à l'occasion de la grâce qu'il a plu au Roy de m'accorder en m'élevant à la dignité de maréchal de France. Cette marque obligeante de votre attention me flatte beaucoup, et je vous en fais mon remerciement.

« Je vous prie d'être persuadés, Messieurs, que personne ne désire plus que moi de concourir dans tous les temps à vos avantages et à votre satisfaction.

« Je ne refuserai point les jetons d'argent que vous avez fait frapper aux armes de votre ville et aux miennes, puisque je les regarde comme un monument de votre amitié pour moi.

« Je suis, avec l'attachement le plus distingué, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« (Signé) MARÉCHAL DE LOEWENDAHL. »

« Il est donc bien acquis à la postérité, dit M. Le Catte, que M. de Lœwendahl savait forcer la carte pour se faire délivrer des témoignages d'admiration.

« N'oublions point que les membres du magistrat d'Ostende présents à l'assemblée du 9 septembre étaient ceux que Moreau de Séchelle avait nouvellement nommés pour les besoins de la cause du roi de France.

« Pour en finir avec le cas de M. de Lœwendahl, citons ce passage emprunté aux comptes de la ville d'Ostende, exercice financier 1747-1748 :

« *Aen den heer Morel de somme van dry hondert en acht guldens over de gevraegde gratificatie van eenige medaillien als per specificatie, ordonnantie en acquit.* »

« Le poids de chaque jeton est de 15 grammes, mesurant un diamètre de 31 millimètres.

« Indépendamment du coin mentionné plus haut, l'hôtel des Monnaies de Bruxelles possède un exemplaire du jeton Lœwendahl ne portant pas l'empreinte des armes d'Ostende (1).

« Cet exemplaire n'est pas unique et j'en ai rencontré, ajoute M. Le Catte, un assez grand nombre en cuivre, les uns ne représentant que l'écu du maréchal, les autres uniquement aux armoiries ostendaises.

« Il est difficile, comme bien on pense, de dire d'où sortaient ces jetons incomplets et de définir l'intérêt qu'on pouvait y attacher. »

(1) Piot, *Catal. cité*, p. 78, n° 702.

1745

Prise d'Audenarde, Ostende et Nieuport par Louis XV.



88. — LUD. XV. REX CHRISTIANISS.

Buste de Louis XV, à droite.

Rev. VICTORIS CELERITAS ET CONSTANTIA.

La Victoire assise sous un palmier et sur un monceau de boucliers aux armes des villes conquises par les Français, écrit sur celui qu'elle tient à la main, avec la pointe d'un stylet, les mots : DE ANGLIS AUSTRIACIS ET.

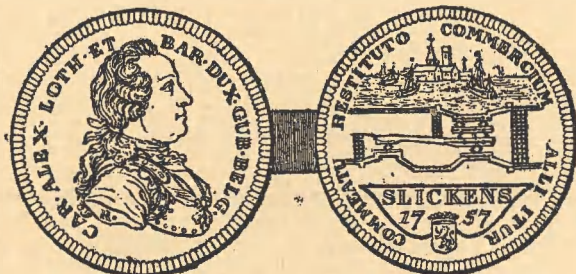
A l'exergue : PRÆCIPUE BELGICÆ AUSTRIACÆ URBS SUBACTÆ MDCCXLV.

Médailles du règne de Louis XV, pl. 69.

Argent et cuivre. (Collection de l'auteur).

1757

Rétablissement des écluses de Slykens.



89. — CAR. ALEX. LOTH. ET BAR. DUX. GUB. BELG.

Buste de Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas autrichiens, à droite, cuirassé et orné du collier de la Toison d'or. Dessous : R (oettiers).

Rev. COMMEATU RESTITUTO COMMERCIO ALLICITUR (1).

Plan des écluses entourées d'eau sur laquelle voguent des navires. Au fond, vue d'Ostende.

A l'exergue : SLICKENS; au dessous, un petit écu aux armes de Flandre accosté de la date 1757.

Bordure grenée.

Médailles frappées sous le règne glorieux de l'impératrice-reine Marie-Thérèse, p. 171.

Catalogue De Coster, n° 841 et 842.

Piot, ouvr. cité, p. 84, n° 750.

Or, argent et cuivre. (Collection de l'auteur).

Le 13 août 1752, à trois heures du matin, un événement imprévu vint suspendre la navigation vers Bruges. Les écluses de Slykens s'écroulèrent.

Comme des inondations étaient à craindre par les fortes marées, on remédia promptement à la situation. On fit venir dans ce but le célèbre terrassier Pierre Lippens qui se mit à l'œuvre, le 17 du même mois, avec un grand nombre d'ouvriers et parvint, en peu de jours à conjurer tout danger.

Mais il fallait aussi songer à rétablir la navigation interrompue. Les Etats de Flandre délibérèrent et résolurent de faire construire de nouvelles écluses. Pendant toute l'année 1753, on s'occupa à faire des plans et tous les ingénieurs les plus renommés de France et de Hollande furent consultés.

Après beaucoup d'hésitations, dont témoignent les écrits du temps, on finit par adopter les plans des sieurs Fruytière et Taquet de Dunkerque, et les travaux furent commencés sous leur direction le 22 mars 1754. Le 6 juillet suivant le premier pilotis fut enfoncé, et le 20 août fut posée la première pierre par les délégués des Etats.

Quoique le jeton ci-dessus porte le millésime 1757, ce ne fut, d'après Bowens, que le 18 novembre 1758 que les nouvelles écluses furent ouvertes à la navigation. Voici comment s'exprime à ce propos cet auteur dans son livre intitulé : *Nauwkeurige beschrijving van Oostende*, 2^e partie, p. 132 :

De dammen voor het gemeld sas geweerd zynde op den

(1) Un exemplaire de ce jeton faisant partie de ma collection porte *allicitum* au lieu de *allicitur*.

18 november van dit jaer 1758, wierden alle de scheur-sluyzen, in de tegenwoordigheit van d'Heeren Staeten van Vlaenderen geopend, en ter zelve dage 's naer middags ten vier ueren is het eerste schip, zijnde een drijmast-fluyt-schip, geladen met hout voor de zaegmolens, daer door gevaeren, waerop dit dobbel jaer-schrift gemaekt wierd :

ALS MARIE ONS GRAE VINNE WAS,
SOO WAS ERMAEKT HET SLYKE SAS,
EN WAS PRINS KAREL GOVERNEUR
SOO VOER HET EERSTE SCHIP DAER DEUR.

Ces écluses avaient coûté un million trois cent trente-trois mille trois cents florins, plus cinq cent mille florins pour l'extraction des anciens matériaux et divers autres travaux.

1757

Même sujet.

90. — CAR : ALEX : LOTH : DUX BELG : PRÆF :

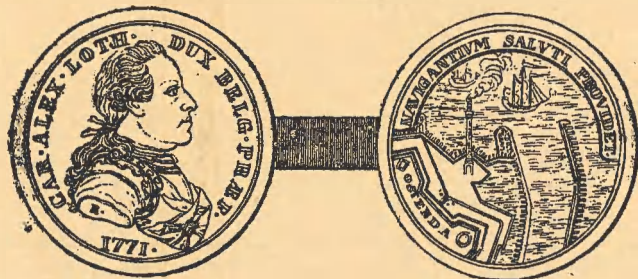
Buste de Charles de Lorraine, à droite, cuirassé et orné des insignes de la Toison d'Or. Dessous : R (cettiers).

Rev. Même revers que celui du jeton précédent.

Argent et cuivre. (Collection de l'auteur).

1771

Le phare d'Ostende.



91. — CAR. ALEX. LOTH. DUX BELG. PRÆF. 1771.

Buste de Charles de Lorraine, à droite, cuirassé, etc.

Sur la coupure du bras : R (cettiers).

REV. NAVIGANTIVM SALVTI PROVIDET.

Le port d'Ostende, le phare et une partie des forts. Sur la courtine qui joint les deux bastions : OSTENDA. Dans le fond, un vaisseau en pleine mer, voguant à pleines voiles.

Médailles frappées sous le règne glorieux de l'impératrice-reine Marie-Thérèse, p. 339, n° CCXLII.

Catalogue De Coster, p. 200, n° 850.

Piot, ouvrage cité, p. 99, n° 277.

Cuivre et argent. (Collection de l'auteur).

Ce phare que Marie-Thérèse fit construire pour augmenter la sécurité du port d'Ostende, consistait en une colonne, d'architecture toscane, placée à l'ouest du port, en dehors des fortifications et surmontée d'un feu en charbon de terre.

Il fut construit par l'architecte De Wez, qui en entreprit tous les travaux, y compris une maisonnette pour le gardien, pour la somme de dix mille florins. (1)

1783

Agrandissement et amélioration du port d'Ostende.



92. — MAR. CHRIST. AVST. ALB. CAS. SAX. DVX. BELG. PRÆF.

Bustes en regard de Marie-Christine et d'Albert de Saxe-Teschén, gouverneurs généraux des Pays-Bas. L'archiduchesse porte un diadème; le duc est cuirassé.

Rev. En haut, caducée et corne d'abondance. Dessous :

(1) Voy. Bowens, *Nauwkeurige beschrijving van Oostende*, 2^e deel, bl. 145. Ce phare a été remplacé en 1859, par un autre placé à l'est du port. Par suite du démantèlement de la ville et des travaux effectués à la promenade de la digue de mer, le soubassement de la colonne a été enterré. La partie qui émerge est actuellement surmontée d'une hampe ou mât pour les signaux du port et d'un abri pour le signaleur.

PORTVS OSTENDANVS
IN LITTORE BELGICO
AMPLIORI NAVIVM
RECEPTACVLO INSTRVCTVS.
MDCCLXXXIII.

Guirlandes.

Messenger des Sciences historiques, tome VI, p. 457.

Catalogue De Coster, p. 210, n° 890.

Revue belge de numismatique, 1888, pl. I, 4.

Argent et cuivre. (Collection de l'auteur).

La ville avait été agrandie depuis l'église jusques et y compris le Hazegras. Les terrains ayant été vendus, une nouvelle ville s'élevait sur les anciennes fortifications démolies. De nouveaux bassins avaient aussi été creusés, lesquels furent inaugurés le 13 août 1783.

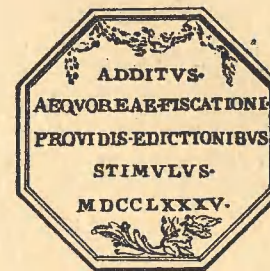
Les gouverneurs Marie-Christine et Albert-Casimir arrivèrent de Bruxelles pour assister à cette inauguration. Ils firent leur entrée dans les bassins en chaloupe et suivis d'une infinité d'embarcations richement décorées, aux cris d'allégresse de la population et au bruit du canon du rempart. Une grande quantité de devises exprimaient la reconnaissance des Ostendais. A l'extrémité du bassin s'élevait une haute pyramide surmontée du buste de l'empereur. On y lisait une longue inscription rappelant le jour de la visite (1) de Joseph II à Ostende, le 11 juin 1781, à la suite de laquelle les travaux d'agrandissement avaient été décrétés et promptement exécutés.

On frappa, à la Monnaie de Bruxelles, 464 exemplaires d'argent du jeton ci-dessus, distribué à l'occasion de la nouvelle année 1784.

(1) Pour les détails sur cette visite, voir la brochure intitulée : *Récit du voyage de Sa Majesté l'Empereur Joseph II dans les Pays-Bas, l'année MDCCLXXXI, avec plusieurs anecdotes*, 2^e édition. A Malines, chez P.-J. Hanicq, imprimeur et libraire, près la Baille de fer, p. 37 et suivantes.

1785

Encouragements donnés à la pêche nationale.



93. — MAR. CHRIST. AVST. ALB. CAS. SAX. DVX. BELG. PRAEF.

Bustes en regard de Marie-Christine et d'Albert de Saxe-Teschén, gouverneurs généraux, d'une gravure légèrement différente de celle de la pièce précédente.

Rev. Guirlande :

ADDITVS.
AEQVOREAE. PISCATIONI.
PROVIDIS. EDICTIONIBVS.
STIMVLVS.
MDCCLXXXV.

Palme et rameau de laurier.

Messenger des sciences historiques, tome VI, p. 457.

Catalogue de Coster, p. 210, n° 892.

Revue belge de numismatique, 1888, pl. II, 2.

Argent.

Vers le milieu du dix-huitième siècle la pêche nationale avait été encouragée déjà par des exemptions des droits du fisc et par d'autres immunités accordées aux pêcheurs. En 1785, à la suite des requêtes présentées par les armateurs de bateaux de pêche au gouvernement pour qu'il prohibât l'importation en Belgique des morues prises par les pêcheurs étrangers, une ordonnance du conseil des finances, édictée le 23 août, décréta la prohibition de l'entrée des morues étrangères.

Cette mesure produisit bientôt des résultats dont les protectionnistes eurent lieu d'être satisfaits : au bout de deux ans, le nombre des bateaux pêcheurs d'Ostende avait plus que doublé ; tandis qu'il n'y en avait, en 1785, que 31 dont un seul à réservoir, au mois de juin 1787, on en comptait 71 parmi lesquels quinze à réservoir, valant ensemble plus de 600.000 florins.

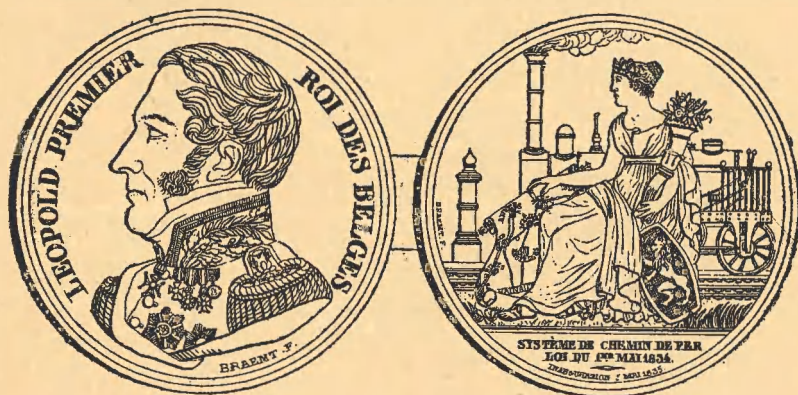
Tous ces bâtiments avaient été construits dans les chantiers de Bruges et d'Ostende. Au-delà de 550 chefs de famille étaient employés à la pêche sur ces navires.

C'est à ces encouragements que fait allusion l'inscription du revers de notre jeton. On frappa également de cette pièce, à la Monnaie de Bruxelles, 464 exemplaires d'argent qui furent distribués comme étrennes à l'occasion de la nouvelle année 1786.

Les coins de ce jeton ainsi que ceux du précédent sont l'œuvre du célèbre graveur Théodore Van Berckel.

1834-1835

Inauguration du chemin de fer en Belgique.



94. — LEOPOLD PREMIER ROI DES BELGES.

Buste du Roi, à gauche, en uniforme de général en chef de l'armée belge et portant plusieurs décorations. Dessous : BRAEMT F.

Rev. Femme assise, personnifiant le Commerce, la tête ceinte d'une couronne et tenant, de la main droite, une carte déroulée sur laquelle on peut lire les noms des villes suivantes : MALINES, LIÈGE, COLOGNE, ANVERS, GAND, BRUGES, OSTENDE, BRUXELLES et au bas : HAINAUT. De la main gauche, elle tient une corne d'abondance, remplie de fruits. Un bouclier aux armes de la Belgique est appuyé contre elle. Derrière elle, une locomotive.

A l'exergue : SYSTÈME DE CHEMIN DE FER
LOI DU 1^{er} MAI 1834

INAUGURATION 5 MAI 1835

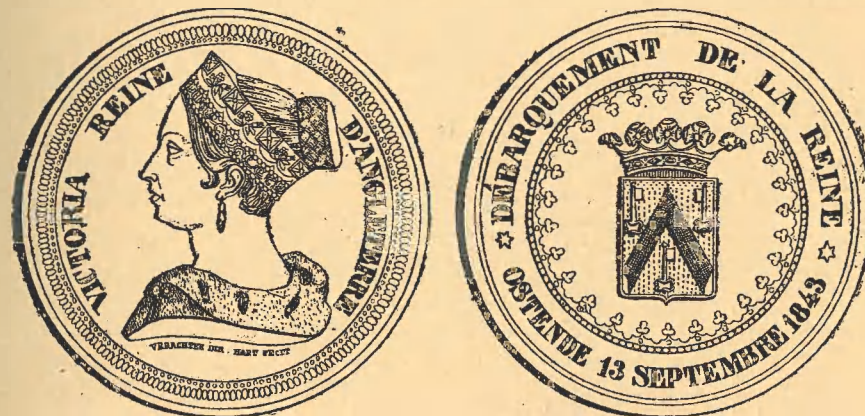
Guioth, Histoire numismatique de la Révolution belge,
page 198, n° CCXXIV, pl. 28.

Bronze

(Collection de l'auteur).

1843

Debarquement de la reine d'Angleterre à Ostende.



95. — VICTORIA REINE D'ANGLETERRE.

Buste de la reine, à gauche, la tête ceinte d'une couronne.

Dessous : VERACHTER DIR HART FECIT.

Rev. DEBARQUEMENT DE LA REINE * OSTENDE 13 SEPTEMBRE 1843 *.

Ecu couronné aux armes de la ville d'Ostende, dans un entourage tréflé.

Guioth, Histoire numismatique de la Révolution belge,
page 267, n° 363.

Bronze et argent.

(Collection de l'auteur).

Le mercredi 13 septembre, vers deux heures de l'après-midi, entra dans le port d'Ostende le yacht royal *Victoria and Albert* ayant à bord la reine d'Angleterre et le prince Albert, accompagné de cinq autres yachts à vapeur, au bruit de l'artillerie des remparts et des canonnières de l'Etat, et aux cris d'allégresse de la population. Ils furent reçus au débarcadère par

leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges, et conduits par eux en voitures découvertes au palais.

Leurs majestés britanniques s'ajournèrent pendant cinq jours à Ostende. Pendant ce temps, ils firent de fréquentes promenades sur la digue. Il y eut des fêtes de toutes sortes, sans oublier les banquets et les festins.

Ce fut le lundi dix-huit septembre, à neuf heures et demie du matin que les augustes visiteurs quittèrent Ostende, par train spécial pour Bruxelles. Cent et un coups de canon saluèrent le départ du train royal. La foule accourue, y mêla ses bruyantes acclamations.

1843

Visite de la reine d'Angleterre, Victoria, au roi des Belges, Léopold I^{er}.



96. — VICTORIA REINE D'ANGLETERRE.

Tête de la reine d'Angleterre couronnée, à gauche.
Dessous : BORREL F.

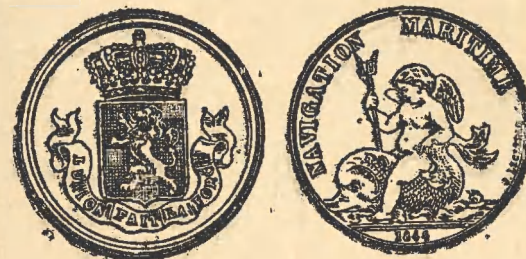
Rev. Dans le champ, en 10 lignes : SA MAJESTÉ VICTORIA REINE D'ANGLETERRE VISITE SA MAJESTÉ LÉOPOLD I ROI DES BELGES, OSTENDE, BRUGES, GAND, BRUXELLES, ANVERS, 7^{bre} 1843.

Bronze, (Collection de l'auteur).

Guioth, Histoire numismatique de la Belgique, tome I, page 33, pl. X, E².

1844

Ecole de navigation d'Ostende.



97. — Ecusson couronné aux armes de Belgique. Dessous, une banderole portant la devise : L'UNION FAIT LA FORCE.

Rev. NAVIGATION MARITIME. Petit génie ailé chevauchant sur un dauphin et tenant un trident de la main droite. Contre le listel J. LECLERCQ. A l'exergue : 1844.

Argent. (Collection de l'auteur).

Guioth, histoire numismatique de la Belgique, tome I, page 67, n° 25, planche 16.

Ce jeton fut commandé au graveur Leclercq par le gouvernement, pour être distribué comme jeton de présence à MM. les président (gouverneur de la province) et membres de la commission directrice des services réguliers de la navigation à voiles instituée à Anvers.

Depuis, il a servi également pour le personnel des écoles de navigation d'Anvers et d'Ostende.

1850

Mort de la Reine des Belges.



98. — LOUISE MARIE DORLÉANS, REINE DES BELGES NÉE A PALERME LE 3 AVRIL 1812, MORTE A OSTENDE LE 11 OCTOBRE 1850.

Tête nue de la Reine, tournée vers la droite. Dessous : JOUVENEL.

Rev. * SA MORT EST SAINTE COMME SA VIE. * IL NE NOUS RESTE QUE LA RÉSIGNATION.

Dans le champ, en six lignes : LE BON ANGE DE LA BELGIQUE EST ALLÉ PRIER POUR NOUS AU CIEL.

Bronze et argent. (Collection de l'auteur.)

Guioth, Histoire numismatique de la Belgique, tome II, page 48, n° 31, pl. V.

Le 11 octobre, vers huit heures du matin, mourut à Ostende Louise-Marie-Thérèse-Charlotte d'Orléans, première reine des Belges, née à Palerme le 3 avril 1812. Ce douloureux événement a si souvent fait l'objet d'écrits et d'articles spéciaux, et d'un autre côté est encore si présent à l'esprit de nos contemporains qu'il serait superflu de le relater ici avec tous les détails qu'il comporte.

Nous plaçant au point de vue purement numismatique, nous ferons observer que toutes les médailles frappées à cette occasion portent la mention : *décédée* ou *morte à Ostende*. Nous avons donc cru devoir les cataloguer toutes, le côté mentionnant le décès de la Reine les rattachant toujours à l'histoire numismatique d'Ostende.

1850

Même sujet.



99. — LVDOVICA. MARIA. AVR. I. REG. BELGARVM.

Tête nue de la Reine, tournée à droite. Sous le cou : VEYRAT F.

Rev. Dans le haut du champ, deux écussons juxtaposés aux armes de Belgique et de France, séparés par un sceptre que surmonte une couronne royale, et entourés de deux branches de cyprès.

Au-dessous : SEDIBVS IN SVPERIS DVBITET QVIS DICERE SANCTAM CVIVS VITA FVIT TAM SANCTA ET SANCTA FVIT MORS.

NATA

PANORMI

MDCCCXII

OBIT

OSTENDAE

MDCCCL.

Bronze.

(Collection de l'auteur.)

Guioth, Histoire numismatique de la Belgique, tome II, page 49, n° 32, pl. VI.

L'inscription du revers de cette médaille fut rédigée par l'abbé Louis.

1850

Même sujet.



100. — LOUISE MARIE REINE DES BELGES.

Tête nue de la Reine, à droite. Dessous : VEYRAT F.

Rev. DIEU NOUS L'A DONNÉE DIEU NOUS L'A OTÉE.

La Belgique en pleurs, assise et posant la main gauche sur une colonne surmontée d'une urne funéraire.

A l'exergue : 1812-1850.

Bronze.

(Collection de l'auteur).

Guioth, Histoire numismatique de la Belgique, tome II, page 49, n° 33, pl. VI.

1850

Même sujet.



101. — L. M. T. C. I. D'ORLÉANS REINE DES BELGES.

Tête nue de la Reine, tournée à gauche.

Dessous : BORREL F. 1851.

Rev. Dans le champ, en six lignes :

SA MAJESTÉ

L. M. T. C. D'ORLÉANS

REINE DES BELGES

NÉE A PALERME LE 3 AVRIL 1812

DÉCÉDÉE A OSTENDE,

LE 11 OCTOBRE

1850

Au-dessous, une urne funéraire entre deux branches de cyprès.

Guioth, Histoire numismatique de la Belgique, tome II, page 50, n° 35, pl. VI.

1850

Même sujet.



102. — LOUISE M : TH : CH : IS : D'ORLÉANS REINE DES BELGES NÉE A PALERME LE 3 AVR : 1812 MORTE A OSTENDE LE 11 8^{BRE} 1850.

Tête nue de la Reine, tournée à droite. Dessous : LEOPOLD WIENER. F.

Rev. Dans le champ, au centre, l'ange protecteur de la Belgique agenouillé et de face étendant les bras au-dessus de deux médaillons, et plus haut, la Paix et la Liberté en soutenant un troisième. Dans les trois médaillons, les bustes du prince royal, du comte de Flandre et de la princesse Charlotte. Au bas, une banderole portant la devise : PATRIÆ SPES ALTERA CRESCE.

Bronze et argent.

(Collection de l'auteur).

Guioth, Histoire numismatique de la Belgique, tome II, page 50, n° 37, pl. VI.

1850

Même sujet.



103. — LOUISE MARIE TH. CH. IS. D'ORLÉANS REINE DES BELGES NÉE A PALERME LE 3 AVRIL 1812.

Buste couronné de la Reine, tourné à droite. Dessous : LEOPOLD WIENER F.

Rev. La Belgique personnifiée déposant des couronnes sur un tombeau surmonté de la couronne royale à laquelle est attaché un voile. Sur le devant du monument, les armes de la famille d'Orléans; au pied, un sablier et un flambeau renversé. A l'exergue : DÉCÉDÉE A OSTENDE LE 11 OCTOBRE 1850. Sur la base du tombeau : JOUVENEL.

Guioth, Histoire numismatique de la Belgique, tome II, page 50, n° 36, pl. VI.

1850

Même sujet.

104. — LOUISE MARIE D'ORLÉANS REINE DES BELGES NÉE A PALERME LE 3 AVRIL 1812, MORTÉ A OSTENDE LE 11 OCTOBRE 1850.

Tête nue de la Reine, tournée à droite. Dessous : JOUVENEL.

Revers semblable à celui de la pièce précédente.

Bronze.

(Collection de l'auteur).

Cette variété de la médaille qui précède n'est pas renseignée dans l'ouvrage de Guioth.

1850

Même sujet.



105. — LOUISE, M. T. C. I. D'ORLÉANS, NÉE A PALERME 1812, DÉCÉDÉE A OSTENDE LE 11 8^{BRE} 1850.

Buste de la Reine, de trois quarts vers la gauche. Dessous : REINE (chiffre royal) DES BELGES.

Rev. QUE DIEU LUI DONNE LA COURONNE CÉLESTE.

Saules pleureurs ombrageant un tombeau accosté de deux anges. Sur la face du monument, l'inscription : A LA MEMOIRE DE NOTRE REINE CHERIE ANGE MODELE DE LA BELGIQUE.

A l'exergue : LES BELGES RECONNAISSANTS LUI VOUEMENT A JAMAIS LEURS REGRETS.

Bronze, bronze doré et argent. (Collection de l'auteur).

Cette pièce a également été omise dans l'ouvrage de Guioth.

1854

Eglise de Laeken, érigée en commémoration de la Reine des Belges.



106. — LOUISE M. TH. C. IS. D'ORLEANS REINE DES BELGES NÉE A PALERME
LE 3 AVRIL 1812, DÉCÉDÉE A OSTENDE LE 11 8^{ME} 1850.

Tête nue de la Reine, à droite. Dessous : LEOPOLD WIENER.

Rev. ÉRIGÉE A LAEKEN PAR SOUSCRIPTION NATIONALE ARR^{TE} ROYAL
DU 14 OCTOBRE 1850. LOI DU 21 JUIN 1853, POSE DE LA PREMIERE
PIERRE 27 MAI 1854.

Vue en élévation de l'église de Laeken.

A l'exergue, en deux lignes : J. POELAERT ARCH : | J. WIENER FEC.

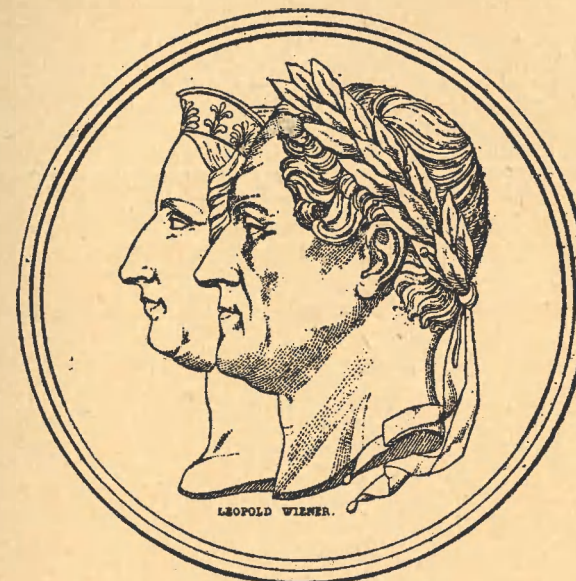
Bronze et argent.

(Collection de l'auteur).

Guioth, Histoire numismatique de la Belgique, tome II,
page 189, n° 150, pl. XXVIII.

1850-1865

*Inhumation du Roi et de la Reine
dans le caveau de l'église de Laeken.*



107. — Sans légende. Têtes accolées du Roi lauré et de la Reine diadémée, à gauche. Dessous : LEOPOLD WIENER.

Rev. Vue intérieure de l'église de Laeken. A gauche, verticalement : LEOPOLD I ROI DES BELGES † A LAEKEN 10 DÉC. 1865. A droite, dans le même sens : LOUISE REINE DES BELGES † A OSTENDE 11 OCT. 1850. A l'exergue : INHUMÉS A LAEKEN ; dessous : JACQUES WIENER.

Bronze.

(Collection de l'auteur).

Médailles historiques de Belgique, tome I^{er}, pl. I.

1850-1872

*Mort de la Reine des Belges à Ostende. — Eglise de Laeken.
Consécration du monument.*

108. — LOUISE M : TH : C : IS : D'ORLEANS REINE DES BELGES NEE A PALERME LE 3 AVRIL 1812 DECEDEE A OSTENDE LE 11 8^{BRE} 1850.

Tête nue de la Reine, à droite. Dessous : LEOPOLD WIENER.

Rev. ECCLESIA B. M. V. DE LAEKEN CONSECRATA VII AUGUSTI 1872.
PLÆ MEMORIÆ LUDOVICÆ MARIÆ SUÆ REGINÆ BELGÆ GRATI
EREXERUNT.

Vue en élévation de l'église de Laeken.

A l'exergue : J. WIENER.

Bronze et argent.

(Collection de l'auteur).

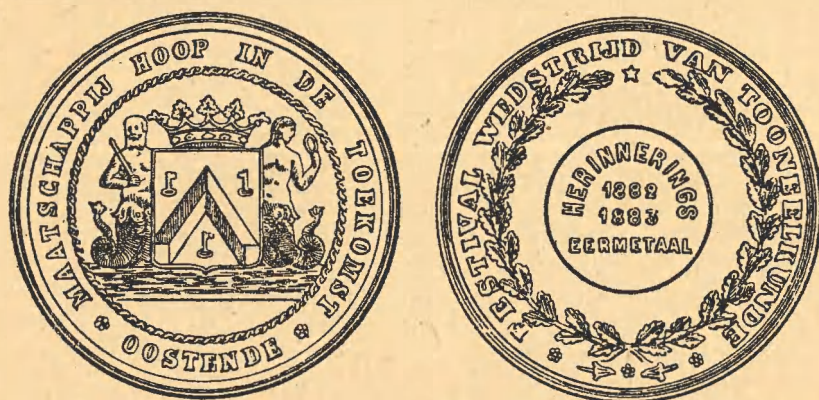
Il m'a paru complètement inutile, bien que telle quelle cette médaille soit inédite, de reproduire sur cette page la pièce que je viens de décrire : vu qu'elle ne se différencie, que par ses inscriptions de revers, de celle que mes lecteurs trouveront représentée sous mon numéro 106, page 91.

Cette médaille qui rappelle à la fois la mort, à Ostende, de notre Reine bien-aimée et la construction de l'église érigée, à Laeken, à sa mémoire, fut frappée à l'occasion de la consécration de ce monument par M^{sr} Dechamps, archevêque de Malines, qui, assisté de M^{sr} Anthonis, évêque auxiliaire du diocèse, y procéda, le 7 août 1872, en présence de S. M. le Roi.

MM. De Lantsheere, ministre de la justice, Delcour, ministre de l'intérieur, ainsi qu'un grand nombre de notabilités assistaient à cette imposante cérémonie.

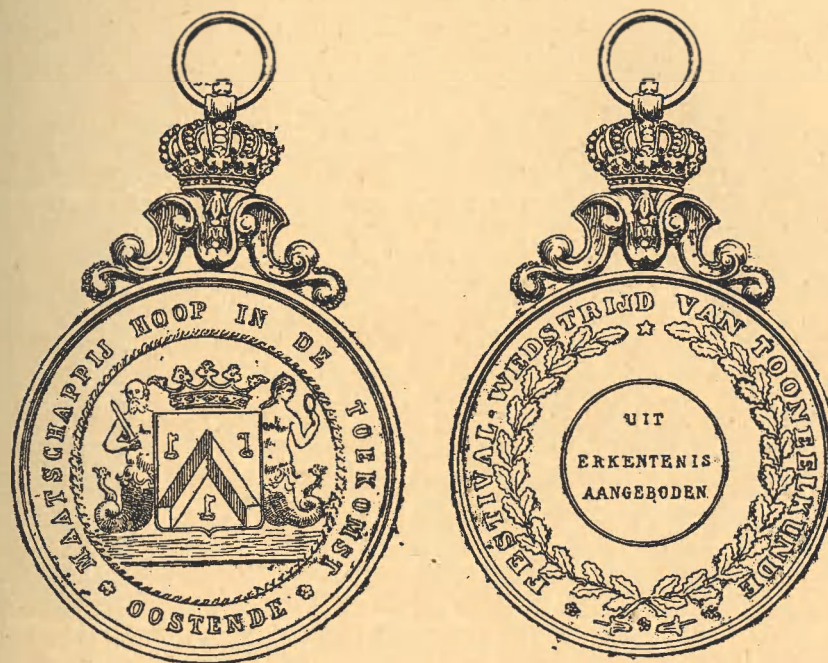
1882-1883

Concours dramatique flamand à Ostende
organisé par la société « Hoop in de Toekomst ».



109. — * MAATSCHAPPIJ HOOP IN DE TOEKOMST * OOSTENDE.
Les armes de la ville d'Ostende couronnées.
Rev. * FESTIVAL WEDSTRIJD VAN TOONEELKUNDE *
Dans une couronne de chêne, disque en relief portant en
quatre lignes : HERINNERINGS 1882 1883 EERMETAAL.
Métal blanc. (Collection de l'auteur).

Même sujet.



110. Type et légende semblables à ceux du numéro précédent.
Rev. * FESTIVAL. WEDSTRIJD VAN TOONEELKUNDE *
Dans une couronne de chêne, disque en relief portant les
mots : UIT ERKENTENIS AANGEBODEN, en 3 lignes.
Argent doré. (Collection de l'auteur).

S. D.

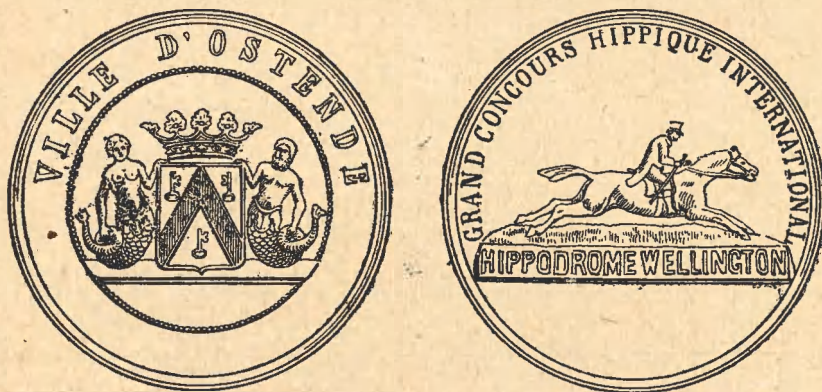
Régates d'Ostende.



111. — Sans légende. Ecu couronné aux armes de la ville d'Ostende.
Dessous : BAETES.
Rev. REGATES INTERNATIONALES D'OSTENDE.
Champ lisse entouré d'une couronne de chêne et laurier.
Bronze. (Collection de l'auteur).

S. D.

Courses d'Ostende.



112. — VILLE D'OSTENDE.
Armes couronnées de la ville, avec les syrènes pour tenants.
Rev. GRAND CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL.

Cavalier galopant vers la droite.

Au-dessous : HIPPODROME WELLINGTON.

Bronze.

(Collection de l'auteur).

S. D.

Tir aux pigeons d'Ostende.



113. — TIR D'OSTENDE.

Boîte à ressort ouverte, de laquelle s'échappe un pigeon qui s'envole vers la gauche.

Rev. Sans légende. Champ lisse, entouré d'une couronne de laurier sur le nœud de laquelle sont placées deux carabines en sautoir, réunies par un ruban.

Bronze.

(Collection de l'auteur).

Même sujet



114. — TIR AUX PIGEONS OSTENDE.

Armes d'Ostende couronnées avec les syrènes. Dessous : WURDEN.

Rev. Champ lisse entouré de deux branches de laurier formant couronne.

Bronze et argent.

(Collection de l'auteur).

Cette médaille a été frappée pour être donnée en prix aux vainqueurs du tir.

S. D.

Conseil communal d'Ostende.



115. — Ecusson couronné aux armes de la ville, dans une guirlande de chêne et laurier. Dessous, une banderole portant les lettres S. P. Q. O.

Rev. * CONSEIL COMMUNAL * D'OSTENDE.

Champ lisse entouré d'un cercle de grénétis.

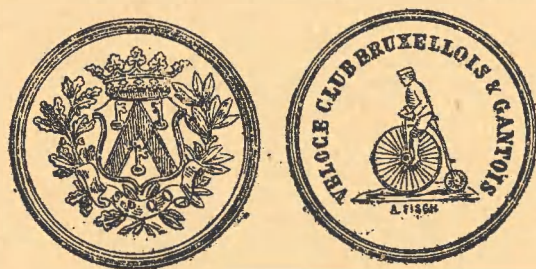
Bronze et or. (Collection de l'auteur).

Cette médaille frappée en or, dès l'année 1885, pour les membres du conseil communal, est ornée d'une bélière qui permet de la porter en breloque. Le nom du membre est gravé dans le champ du revers avec la date de son élection.

L'exemplaire de bronze que nous possédons est un essai de cette pièce.

S. D.

Concours de vélocipèdes à Ostende.



116. — Ecusson couronné aux armes de la ville, entouré d'une guirlande formée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier. Dessous, sur une banderole; les lettres S. P. Q. O.

Rev. VELOCE CLUB BRUXELLOIS ET GANTOIS.

Cycliste allant vers la gauche.

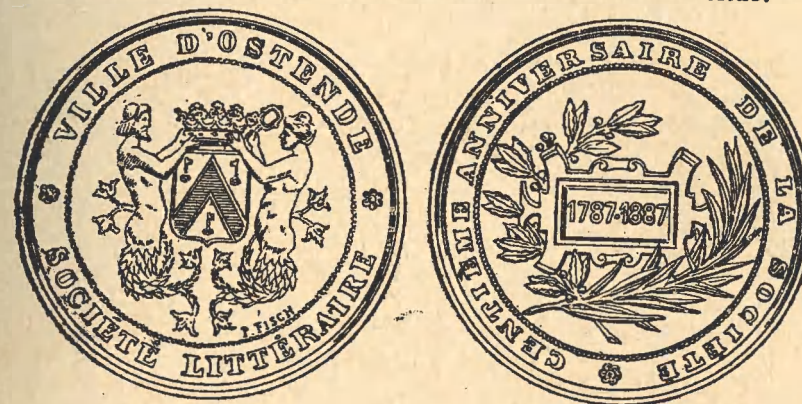
Dessous : A. FISCH.

Bronze.

(Collection de l'auteur).

1887

Centième anniversaire de la Société littéraire d'Ostende.



117. — * VILLE D'OSTENDE * SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE.

Armes de la ville d'Ostende avec les syrènes, dans un cercle de grénétis.

Dessous, à droite : P. FISCH.

Rev. CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ *

Cartouche à enroulements portant les dates 1787-1887, placé entre une palme et une branche de laurier.

Bronze et argent. (Collection de l'auteur).

La Société littéraire d'Ostende fut fondée par souscription le 1^{er} mai 1787. Le nombre des souscripteurs-fondateurs fut de soixante, dont voici la liste :

Baes (Liévin)	de la Bassette
Bayard	de la Royère
Bell (G.-W.)	de Meyer
Belroche (Henri-Frédéric)	de Nève (Jean-Balthasar)
Benquet (F.)	Deonna (Guillaume)
Blaque (Thomas)	S. Exc. le comte de Rindsmaul
Buchannan	de Vette (Jean), junior
Charnock (R.)	Faure (J.-M.)
de Bal (François)	Flanderin
de Brouckère (Charles)	Fottrell (Jean)
de Brouwer (J. J.)	Foveaux (Richard)
de Cock (N.-J.)	Gaussen (Barthélemi)
de Coninc (Joseph)	Grégoire (Georges)
Decormiers	

Hennessy	Roselt (J.-Th.)
Holvoet (B.-J.)	Ruidan (J.-J.)
Hoys (Jean-Baptiste)	Schottey (Jean-Baptiste)
Hoys (Arnold)	Senn
Keith (Georges)	Serruys (J.-B ^{te} -Hubert)
Leep (Louis)	Solvyns (Laurent)
Lenoir (Jacques)	Van der Ghinst (G.-L.)
Löhr (Pierre)	van Iseghem (André-Jean)
Louis (Jean-Baptiste)	van Iseghem (Philippe)
Ostermayer (J.-J.)	van Iseghem (Willebald, Josse)
Parker (William)	van Moorsel (Henri)
Chevalier Peter (Jean)	van Moorsel (Anselme)
Peters (D.)	van Ravenstein (Renier)
Prichard (P.-J.)	Walsch (Olivier)
Ray (Thomas)	Wieland (Auguste)
Ricour (Louis-Joseph)	Willart (Jean-Baptiste)
Roselt (G.-T.)	

Le premier règlement de la Société date du 1^{er} août 1787; le second parut le 23 décembre 1790; le troisième le 21 floréal an VII (10 mai 1799) date de la réorganisation de la Société et de son transfert dans les locaux de l'Hôtel du Commerce (actuellement Collège Notre-Dame, quai de l'Empereur). Le quatrième porte pour titre : Règlement pour la Société littéraire établie à Ostende le 1^{er} mai 1787. Nouvelle rédaction d'après les changements adoptés en assemblée générale le 12 prairial an XII de la République française (1^{er} juin 1804).

La Société littéraire est l'unique société de la ville d'Ostende qui, après la seconde invasion française de 1794, ne fut pas supprimée. Les commissaires de la République, après avoir dissous toutes les autres et confisqué leurs biens, laissèrent subsister la Société littéraire comme une institution non seulement utile, mais nécessaire.

Le 23 janvier 1834, une réunion eut lieu pour installer et reconstituer la Société littéraire dans une partie de la Maison de Ville. Une commission fut nommée pour faire les changements nécessaires aux locaux et pour produire un nouveau projet de règlement. Cette commission fut composée de :

MM. Alexis Timmermans.
Ed. van der Heyde,
Ch. De Ridder.
J. B. Ysengrin.

Prosper Massez.
Bernard Beernaert.
Félix van Caillie.

La Société resta, en attendant, dans son ancien local chez Salzgeber jusqu'au 1^{er} mai 1834, date de son transfert dans les locaux de l'Hôtel de ville, qu'elle a occupés depuis sans interruption.

Au cours de sa longue existence, la Société littéraire a toujours contribué au bien-être et à la prospérité matérielle de la ville d'Ostende; jamais elle n'a marchandé son concours à une œuvre de bienfaisance, ni à une fête destinée à augmenter la vogue de sa saison balnéaire.

La Société a célébré par de grandes fêtes le centenaire de sa fondation et la présente médaille a été frappée pour en perpétuer le souvenir.

1887

Concours hippique à Ostende.



118. — OSTENDE.

Armes de la ville couronnées, avec les syrènes, reposant sur deux gerbes de roseaux en sautoir. Dessous : A. DISPERSYN.
Rev. Dans une couronne de laurier enrubanée :

PEERDENMARKT

*

PRIJSKAMP

* *

1887

Dessous : WURDEN.

Bronze doré.

(Collection de l'auteur).

1888

*Exposition internationale d'hygiène, de sauvetage
et d'art industriel à Ostende.*



119. — LEOPOLD II ROI DES BELGES.

Tête du Roi, tournée à droite. Dessous : E. SERVAES GAND.

Rev. EXPOSITION INTERNATIONALE D'OSTENDE 1888.

Champ lisse entouré d'une couronne de chêne et laurier.

Bronze doré.

(Collection de l'auteur).

Le projet d'une exposition internationale d'hygiène et de sauvetage, à Ostende, avait été arrêté par quelques particuliers dès la fin de l'année 1887. Un comité s'était rapidement constitué qui s'était choisi : M. le Dr Burggraeve, professeur émérite à l'Université de Gand, comme président; M. de Nobele, pharmacien dans la même ville, comme vice-président; M. De Vriese, comme secrétaire-général. Parmi les membres actifs du comité figuraient aussi trois Ostendais : MM. De Jummé, Gérard et De Cuyper.

Un comité local fut institué dès le commencement de l'année 1888, qui lança et fit publier par les journaux, à la fin du mois de mars, le prospectus suivant :

Ville d'Ostende

Exposition internationale d'hygiène, de sauvetage
et d'art industriel.

1888. Juin-Septembre

Comité local

Ostende, le 30 mars 1888.

Monsieur,

Cette année s'ouvrira dans nos murs, pendant la saison balnéaire une exposition internationale d'hygiène et de sauvetage. Cette exposition placée sous le patronage de l'administration communale et ayant à sa tête les sommités médicales du pays et de l'étranger, des professeurs de nos universités et des représentants des grandes industries de notre pays, compte déjà au delà de 400 adhérents, et ne peut manquer de réussir à tous égards, vu surtout la situation exceptionnelle de la ville d'Ostende, la première des villes de bains de l'Europe.

Le comité organisateur, désireux de joindre l'agréable à l'utile, et afin d'atténuer ce qu'une exposition d'hygiène proprement dite peut avoir d'aride, et d'augmenter l'attrait, a cru bon d'admettre dans les locaux mêmes de celle-ci, les œuvres d'art industriel, au même titre et aux mêmes conditions que les produits hygiéniques. Dans ce but, il a décidé d'agrandir ses locaux en couvrant les emplacements réservés aux cours et jardins.

Ces locaux comprendront donc trois grandes galeries couvertes, plus un certain nombre d'annexes éparpillées dans la partie du parc Léopold que l'administration communale a bien voulu octroyer aux organisateurs. Dans le but d'accorder aux négociants et industriels ostendais toutes les facilités et le plus d'avantages possibles, le comité a décidé d'organiser dans le sein de l'exposition internationale une section Ostendaise : dans cette section seront exposés tous les produits des maisons d'Ostende, soit qu'ils se rapportent à l'hygiène, soit qu'ils concernent l'art industriel.

Il sera permis de vendre au détail dans les locaux de l'exposition, sans qu'il soit perçu de ce chef aucune taxe spéciale; cependant il sera strictement défendu de dégarnir les étalages avant la clôture de l'exposition. Les exposants ostendais jouiront d'une notable réduction sur le prix des emplacements.

Enfin chacun d'eux recevra une médaille commémorative.

Pour faciliter l'organisation de la section ostendaise, un comité local a été formé.

Ce comité se réunira régulièrement et le bureau se tiendra

tous les jours à la disposition des intéressés. Le secrétariat est provisoirement établi chez M. A. Bouchery (59, rue du Quai) et est ouvert tous les jours de 9 à 10 heures du matin. On peut y obtenir tous les renseignements nécessaires. On peut également s'adresser tous les jours de midi à une heure à M. Aug. Liebaert dans les bureaux de l'Association commerciale, maritime, industrielle et agricole d'Ostende établis au tribunal de commerce (rue des Sœurs Blanches).

Nous faisons un appel pressant à tous nos concitoyens, industriels et négociants, dont les produits ont un rapport quelconque avec l'hygiène ou avec l'art industriel; nous les convions à venir lutter sur ce terrain pacifique par excellence, sur le terrain du travail. Tous seront également bien accueillis.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le comité local,

Le Président : ALPH. PIETERS.

L'ouverture de l'Exposition, annoncée d'abord pour le 3 juin, eut lieu le samedi 30 du même mois, en présence des autorités civiles et militaires, ayant à leur tête M. le baron Ruzette, gouverneur de la province.

Le premier discours fut prononcé par M. de Stuers, président d'honneur. Puis ont successivement pris la parole MM. Montangie, échevin, De Nobele, président du Comité de patronage et De Vriese, secrétaire général.

Ensuite l'Exposition a été déclarée ouverte par M. l'échevin Montangie, et la visite officielle a commencé.

Les journaux de l'époque déclarent l'Exposition très réussie et en parlent avec beaucoup d'éloges.

Le mardi 24 juillet, l'Exposition reçut la visite de Leurs Majestés le Roi et la Reine.

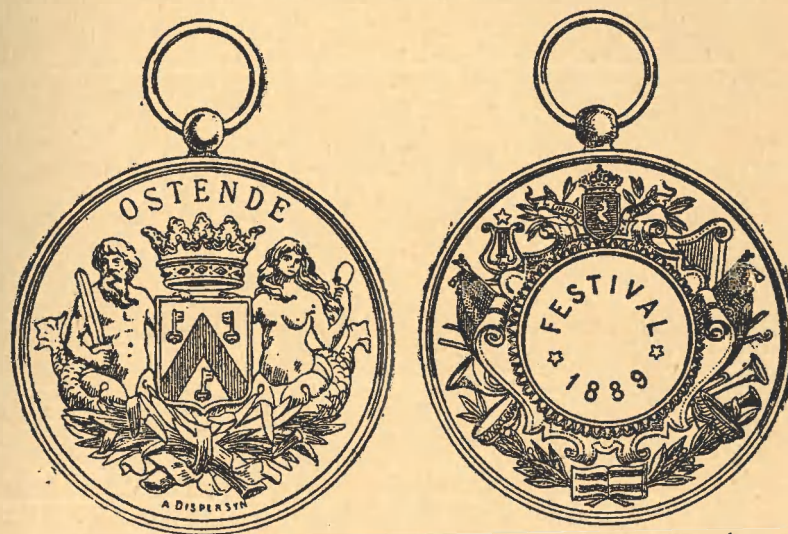
Elle fut clôturée le 6 octobre par la distribution solennelle des récompenses qui eut lieu dans la salle du Casino. M. l'échevin Alphonse Pieters, remplaçant M. Montangie, bourgmestre, retenu au Congrès international de droit commercial, présidait, ayant à ses côtés M. le baron Ruzette, gouverneur de la province, M. le colonel de Haes, du 3^e régiment de ligne, et diverses notabilités commerciales.

Cette cérémonie fut suivie d'un banquet qui eut lieu à l'hôtel d'Allemagne, pendant lequel la musique du 3^e régiment de ligne donna un concert sous la direction de M. Simar.

Une médaille commémorative, en bronze doré, fut remise à chaque exposant, comme il est dit dans le prospectus ci-dessus.

1889

Festival à Ostende.



120. — OSTENDE. Armes d'Ostende couronnées, avec les syrènes, comme au n° 118.

Rev. Sur un disque placé devant un cartouche à volutes, entouré d'instruments de musique, accosté de deux drapeaux aux couleurs nationales et surmonté d'un écu aux armes de Belgique, on lit : FESTIVAL * 1889 *

Bronze doré.

(Collection de l'auteur.).

Cette médaille, ainsi que la suivante, ont peu de valeur historique. Elles ont été frappées en souvenir de réjouissances publiques et de festivités qui se représentent annuellement ou périodiquement dans des circonstances à peu près identiques.

1890

La Société de Saint-Georges à Ostende.



121. — LEOPOLDUS II KONING DER BELGEN.

Tête nue du Roi, à gauche.

Dessous : A. FISCH.

Rev. Dans une couronne de fleurs et de fruits, un disque portant cette inscription : * KONINKLIJKE MAATSCHAPPIJ * | S' JORIS | OOSTENDE 1890, en trois lignes (une couronne royale séparant les deux premières).

Bronze doré. (Collection de l'auteur).

Cette médaille a été frappée à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la Société, coïncidant avec l'inauguration de son nouveau drapeau et de sa nomination de « Société royale ».

1893

Fêtes communales à Ostende.



122. — OSTENDE. Armes couronnées de la ville, accostées des syrènes. Dessous : A. DISPERSYN.

Rev. Dans une couronne de fleurs et de fruits, en cinq lignes : STAD OOSTENDE | ∞ | HERINNERINGS | MEDALIE | 1893 | GEMEENTE FEESTEN.

Cuivre.

(Collection de l'auteur).

Cette médaille commémorative fut remise aux sociétés de la ville qui prirent part au cortège de l'ouverture des fêtes communales, le dimanche premier octobre de cette année.

1895

Cavalcade de charité à Ostende.



123. — OSTENDE. Armes couronnées de la ville, comme au numéro précédent.

Rev. Dans une couronne de laurier avec fruits, un cercle à l'intérieur duquel sont inscrits : le mot CAVALCADE et la date 1895, séparés par trois rosaces.

Bronze doré.

(Collection de l'auteur).

Les violentes tempêtes de cet hiver avaient fait de nombreuses victimes dans la classe des pêcheurs d'Ostende. Dans le but de venir en aide aux familles éprouvées, on résolut d'organiser un cortège carnavalesque. Toutes les sociétés de la ville prêtèrent leur concours à cette œuvre de bienfaisance, et l'administration communale lui accorda un subsid. Soixante chars, groupes et sociétés y prirent part. La sortie de la cavalcade eut lieu le 24 février.

Outre des primes décernées aux plus méritants, une médaille commémorative, comme ci-dessus, fut donnée à chacune des sociétés ayant participé au cortège.

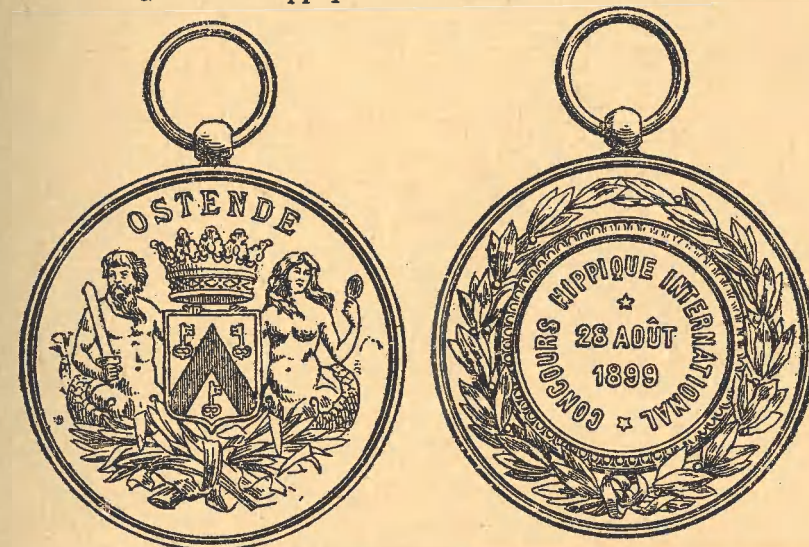
1896

Festival permanent à Ostende.

124. — Même médaille que le n° 120, mais avec la date 1896. Bronze doré. (Collection de l'auteur).

1896

Concours hippique international à Ostende.



125. — OSTENDE. Armes couronnées de la ville, avec les syrènes, comme aux numéros 120 et 122.

Rev. Cartouche entouré d'une couronne de laurier, portant : * CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL * 28 AOÛT 1899.

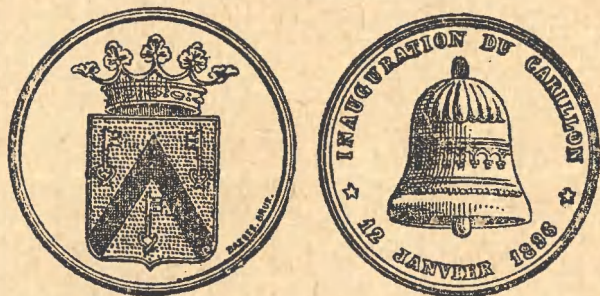
Bronze.

(Collection de l'auteur).

Ce concours, pour lequel il y avait 3,500 francs de prix, fut organisé par la société de secours aux pauvres honteux *La feuille d'étain*. Il eut lieu le 28 août au vélodrome. La présente médaille a été frappée en souvenir de cet acte de bienfaisance.

1896

Inauguration du carillon d'Ostende.



126. — Ecu couronné aux armes d'Ostende. A droite, contre le listel : DAXBEK BRUX.

Rev. INAUGURATION DU CARILLON * 12 JANVIER 1896 * Cloche. Argent, bronze et bronze doré. (Collection de l'auteur).

Il nous a paru intéressant, à propos de l'événement commémoré par la médaille ci-dessus, de reproduire quelques passages d'une brochure (*) publiée en 1895 qui raconte l'origine et les péripéties par lesquelles a passé le carillon d'Ostende, depuis son installation première jusqu'à nos jours.

« On sait que c'est à un habitant d'Alost, nommé Barthélemi Coecke que l'on doit, vers l'an 1468, l'art charmant autant qu'ingénieux de former au moyen de cloches de dimensions différentes, un instrument de musique d'une justesse et d'une étendue considérable. Cette invention obtint un grand succès et toutes les communes voulurent en installer dans leurs beffrois. »

« Ostende ne tarda pas longtemps à suivre l'exemple des autres villes. »

« L'ancienne Maison de Ville — Stad Huis — ayant été ensevelie sous les décombres du siège de 1601-1604, le carillon subit alors le sort de toute la ville. Celle-ci se releva assez rapidement. L'aisance commençant à s'y rétablir, la Maison communale fut reconstruite; mais ce fut seulement en 1641-1642 qu'on érigea la tour à l'est (qui devait abriter le carillon) ». »

« Le compte de la ville de 1648-1649, nous apprend que la tour étant entièrement achevée, un religieux de l'ordre des Augustins

(*) *Les carillons de la ville d'Ostende.* Ostende, imprimerie Grég. Neyts, 1895. Broch. in-8° de 14 pages.

à Bruges, Ange Fulgent, et l'architecte Michel de Wricht avec quelques aides, vinrent expressément de Bruges à Ostende pour procéder à l'examen de cette construction. »

« Sans perdre de temps, les magistrats de la ville firent fonder des cloches pour la doter de son premier carillon. On s'adressa à cet effet à Liévin van Larebeke à Gand. »

« Dans sa séance du 9 juin 1653, le collège décida au sujet des noms à donner aux diverses cloches, qui devaient être au nombre de 28, ainsi qu'aux inscriptions qu'elles devaient porter. »

« Le clavier fut construit à Gand par le carillonneur Loys et coûta 144 liv. par. »

« Jean Demol, horloger à Anvers, fabriqua les marteaux d'un poids total de 653 livres, pour la somme de 203 florins 15 sous et un quart. »

« Le 25 août 1654, le premier échevin Diego Decio fut chargé conjointement avec le maître de chapelle Jean Huus et avec Jean Nues, tous deux musiciens, de faire l'examen de la tonalité des cloches et de noter si cette tonalité répondait à ce qui avait été stipulé dans le contrat d'acquisition. »

« Le 6 novembre suivant, maître Jean Laes, carillonneur de la ville de Bruges, chargé et préposé à l'examen des cloches donna son appréciation par écrit, et déclare que ces cloches sont contraires à l'harmonie. »

« Malgré toutes les peines du monde et tous les frais faits par l'autorité communale, elle ne réussit point à améliorer cet instrument défectueux. Il servit tel quel, jusqu'à ce que, en 1673, plusieurs cloches étant tombées et la plupart des autres étant sur le point de descendre, on s'occupa des moyens de se procurer un nouveau carillon. »

« Le nouveau carillon ne fut définitivement établi qu'à la fin de l'année 1674. » Il fut fabriqué à Amsterdam, par Pierre Hemony, pour la somme de onze cents patacons, faisant en monnaie de Hollande 2750 florins (fr. 5819.10), et comprenait 32 cloches qui réjouirent, par leurs sons harmonieux, les habitants d'Ostende pendant un quart de siècle. »

« Survint le bombardement de juillet 1706. Une pluie de projectiles s'abattit sur la ville tuant beaucoup de monde, enlevant les toits des maisons, mettant le feu partout, et occasionnant de cruels ravages. L'hôtel de ville n'ayant pas été épargné par l'incendie, le carillon fut détruit et ses cloches fondues. »

« On fut donc forcé de mettre encore une fois la main à l'œu-

vre pour restaurer ou du moins relever ces ruines. »

« Le 17 juillet, déjà, on fit accord avec le maître-maçon Josse Hollebeke de Bruges, pour enlever les débris de l'instrument et ce qui restait du métal des cloches. Le 28 août suivant eut lieu l'adjudication de la réédification de l'hôtel de ville. »

« La construction étant à peu près terminée, les magistrats s'y installèrent le 16 mai 1711. »

« Peu de temps après l'achèvement de l'édifice, le 10 juillet 1711, la ville fit accord avec Jacques-André Cobbé pour la fonte et la fourniture des cloches d'un nouveau carillon. »

« Il résulte de la convention, d'accord avec les comptes de la ville, que les (28) cloches coûtèrent, pour le poids total de 10,120 livres, la somme de 13,102 florins, dont il faut déduire pour la reprise des anciennes cloches 5,138 florins. »

« Les certificats signés par les juges les plus compétents constatèrent que le carillon provenant de la fonderie de cloches de G. Witlockx était excellent et ne laissait rien à désirer. »

« Le carillon fut inauguré le 25 septembre de la même année. »

« Jusqu'en 1773, il n'y a plus rien de particulier à noter dans l'état du carillon. Durant cette année on s'était aperçu que la tour de l'hôtel de ville était en très mauvais état. La ville reçut l'autorisation de reconstruire cette partie qui surmontait la toiture de l'édifice. D'après des plans dressés par lui, l'architecte Dewez entreprit ce travail pour la somme de 4500 florins. En conséquence, il commença la démolition le 7 octobre de la même année. Tout était enlevé le 21, et les travaux de restauration furent commencés le 25. Au 21 janvier 1774, le travail était achevé. »

Le 30 mai 1864, on entreprit de nouveaux travaux de réparation et de reconstruction de la partie supérieure de la tour en vue desquels les cloches du carillon en avaient été enlevées une dizaine d'années auparavant.

Les travaux étant terminés, on décida d'y réinstaller l'instrument.

Le 12 janvier 1896, le carillon réintégré dans la tour de l'hôtel de ville se fit entendre pour la première fois, après plus de quarante années de silence. Ce fut M. Denyn, le carillonneur de Malines, invité par M. Somers (qui arrangea et compléta le carillon), qui en donna la première audition aux Ostendais.

Le carillon actuel est composé de 40 cloches dont 6 nouvelles. La plus lourde, haute et large de un mètre vingt centimètres,

pèse plus de 2000 kilos. Elles sont toutes étagées sur quatre rangées successives. L'arrangement obtenu par M. Somers est tel que le carillon a une grande pureté de son.

C'est à l'occasion de l'inauguration du présent carillon que fut frappée la médaille que nous avons décrite et figurée sous notre n° 126.

1898

Pose de la première pierre des Installations maritimes d'Ostende.



POSE DE LA 1^{re} PIERRE
DES NOUVELLES INSTALLATIONS MARITIMES
D'OSTENDE
PAR S.M. LE ROI LÉOPOLD II
EN PRÉSENCE DE
M.M. P. DE SMET DE NAEYER
MINISTRE DES FINANCES
L. DE BRUYN
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
& DES TRAVAUX PUBLICS
A. PIETERS, BOURGMESTRE
A. LIEBAERT, A. VAN IMSCHOOT
A. DE BREYNE, O. FERNON
ÉCHEVINS
A. VAN ISEGHEM, SECRÉTAIRE
A. VERAERT & VAN DER SCHUEREN, INGÉNIEURS
E. COPPIETERS, E. COX, E. BAAR, O. WATRIN
J. CARSOEL, P. CARSOEL, ENT.
19 JUIN 1898

127. — VILLE D'OSTENDE. Armes couronnées de la ville, avec les syrènes pour tenants. Tout au bas de la pièce, dans le coin gauche : FISCH & C^{ie}.

Rev. L'inscription :

POSE DE LA 1^{re} PIERRE
DES NOUVELLES INSTALLATIONS MARITIMES
D'OSTENDE
PAR S. M. LE ROI LÉOPOLD II
EN PRÉSENCE DE
MM. P. DE SMET DE NAEYER
MINISTRE DES FINANCES
L. DE BRUYN
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
& DES TRAVAUX PUBLICS
A. PIETERS, BOURGMESTRE

A. LIEBAERT, A. VAN IMSCHOOT
A. DE BREYNE, O. FERMON
ECHEVINS
A. VAN ISEGHEM, SECRÉTAIRE
A. VERAERT & VAN DER SCHUEREN, ING^{EURS}
E. COPPIETERS, E. COX, E. BAAR, O. WATRIN
J. CARSOEL, P. CARSOEL, ENT^{AS}
19 JUIN 1898

Argent et bronze. (Collection de l'auteur).

Le dimanche 19 juin, dès le matin, on s'aperçoit que la ville est en fête; les trains amènent de nombreux curieux qui viennent prendre part aux réjouissances des Ostendais.

A 9 1/2 heures du matin, toutes les sociétés de la ville se réunissent au boulevard Van Iseghem pour, de là, se rendre à la gare attendre l'arrivée de S. M. le Roi.

La ville est superbement décorée ainsi que le parcours de la gare au chantier des travaux.

A 10 h. 57 m., le train royal entre en gare. Le Roi est reçu par MM. le Gouverneur, le Bourgmestre et le Commandant de place. Aussitôt après a lieu le départ du cortège pour les travaux. Quatre-vingt dix-sept sociétés y prennent part.

Arrivés sur le chantier, M. le Bourgmestre Alphonse Pieters, souhaitant la bienvenue au Roi, prononce le discours suivant :

SIRE,

S'il est un spectacle doux et consolant au cœur des Rois, c'est l'affection et la reconnaissance que leur voue avec enthousiasme toute une population lorsque, pendant de longues années, elle a pu apprécier tout ce qu'une sollicitude Royale, qui ne s'est pas démentie un seul instant, a fait pour elle. Nous n'avions pas besoin, Sire, de cette nouvelle marque de Votre Auguste bienveillance pour connaître toute l'étendue de la reconnaissance que nous devons au Roi bien-aimé qui ne cesse de veiller à la prospérité de notre ville.

Cette sollicitude, Sire, qui fait notre force, ne date pas d'hier; aussi les paroles que vous adressiez à notre administration communale le 25 juillet 1866, lors de votre entrée solennelle à Ostende, sont-elles encore gravées dans toutes les mémoires. Vous nous disiez combien vous vous intéressiez au commerce et à la prospérité d'Ostende, ainsi qu'aux grands travaux publics projetés.

Nous savons, Sire, comment ces Royales promesses se sont

réalisées. Si depuis l'avènement de Votre Majesté au trône de Belgique, les diverses branches de l'activité commerciale et industrielle ont reçu à Ostende une impulsion considérable, si le chiffre des habitants a doublé, si le bien-être et l'aisance ont augmenté dans toutes les classes de la population, c'est à la haute protection de Votre Majesté que nous en sommes redevables.

L'illustre Fondateur de notre dynastie nationale, S. M. Léopold I^{er}, qui fut le créateur de notre station balnéaire, a transmis à son fils, comme un royal héritage, cette affection pour Ostende dont nous nous montrons si légitimement fiers. C'est grâce, Sire, à votre infatigable sollicitude que la vogue de notre plage a pris un essor tel que ses rivales ne songent plus à lui enlever une suprématie incontestée. Ces constructions grandioses, ces promenades superbes, cet ensemble sans pareil qui attire chaque année un afflux plus considérable de visiteurs, c'est au plus fidèle habitué de notre plage, c'est à notre Roi bien-aimé que nous devons cette merveilleuse fortune.

Mais Votre Majesté n'a pas cru que cela suffisait, et à cette couronne déjà si belle, Elle a voulu qu'on ajoutât un nouveau fleuron. Voilà pourquoi, en dépit de tous les obstacles, grâce à la persévérance de citoyens vaillants qui n'ont jamais douté de l'avenir de notre port, grâce au concours du gouvernement de Votre Majesté et de toute une population qui s'est imposée de lourdes charges, nous assistons aujourd'hui à la pose de cette première pierre de nos installations maritimes tant attendue, tant désirée, gage joyeux d'une ère entièrement nouvelle pour notre cité.

Mais cette ère glorieuse qui va s'ouvrir pour notre port, eut-elle jamais vu le jour, si préalablement et sous l'inspiration de Votre Majesté, toujours anxieuse de son avenir, les pouvoirs publics ne s'étaient préoccupés d'améliorer avant tout son accès, par de magnifiques travaux, qui sont la gloire de l'ingénieur qui les a conçus et exécutés, et qui ont transformé si heureusement notre rade en donnant désormais toute sécurité à la navigation.

Toutefois à ces travaux d'accès, il fallait un complément qui les rendit utiles, et quel complément que ces superbes bassins à flot, ces magnifiques quais en eau profonde pourvus de tout l'outillage moderne, ces aménagements pratiques qui vont étendre encore la réputation d'Ostende.

C'est cet ensemble de travaux dont nous saluons en ce moment la prochaine réalisation.

Sire, par ma voix, Ostende apporte aux pieds de Votre Majesté l'expression de sa gratitude entière et de sa reconnaissance éternelle. Ostende sait ce qu'elle doit à son Roi et elle ne l'oubliera jamais. Et quand, dans quelques années, l'avenir splendide que Votre Majesté avait rêvé pour elle viendra se réaliser, Ostende se souviendra et se rappellera que c'est à son souverain bien-aimé qu'elle doit ce qu'elle est.

Vive le Roi.

S. M. a répondu en ces termes :

Monsieur le Bourgmestre d'Ostende vient de prononcer un discours vibrant de loyalisme. J'accepte, au nom de la Patrie, les sentiments qu'il a exprimés si vivement et si aimablement au Chef de l'Etat qui s'honore d'être le premier serviteur de la Belgique.

Mon gouvernement continuera par des faits, par des actes à travailler à la prospérité de votre port postal, de pêche et de commerce, comme à celle de notre grande cité balnéaire. Vous connaissez ma sympathie pour Ostende, je ne ferai pas de discours pour l'affirmer. Ostende et Spa sont les deux perles de la Belgique. Il faut qu'en y arrivant, on conçoive tout de suite une haute idée du pays et des charmes de son territoire.

Recevez mes vœux chaleureux pour la saison de 1898, et pour que bientôt ces bassins dont je pose avec une vive satisfaction la première pierre abritent de nombreux navires.

Je suis l'ami des Ostendais, et je suis heureux de ce qu'aujourd'hui l'on m'y reçoive en ami.

De longues acclamations ont accueilli les paroles du Roi.

Puis a eu lieu la cérémonie de la pose de la première pierre. Après quoi, le Roi est retourné à la gare escorté par tout le cortège qui salue par des acclamations répétées le départ du train royal qui a lieu à midi.

En souvenir de cette cérémonie, on fit frapper la présente plaquette (n° 127) qui fut remise aux autorités.

1898

Même sujet.



128. — VILLE D'OSTENDE. Type du numéro précédent.

Rev. Inscription écourtée :

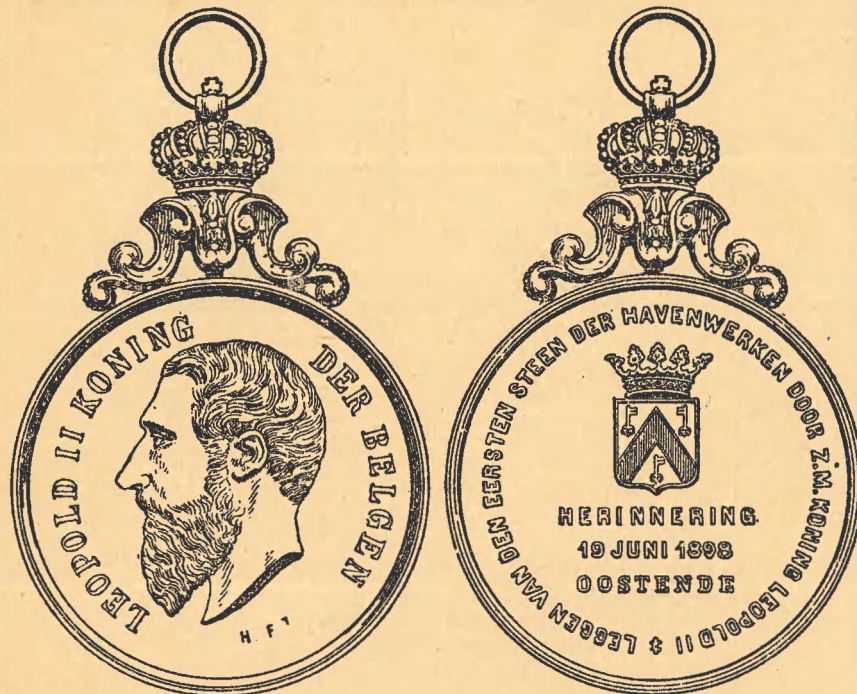
POSE DE LA
1re PIERRE
DES NOUVELLES
INSTALLATIONS
MARITIMES
D'OSTENDE
19 JUIN 1898

Argent.

(Collection de l'auteur).

1898

Même sujet.



129. — LEOPOLD II KONING DER BELGEN. Tête nue du Roi, tournée à gauche. Dessous : H. F'.

Rev. LEGGEN VAN DEN EERSTEN STEEN DER HAVENWERKEN DOOR Z. M. KONING LEOPOLD II

Ecu couronné aux armes d'Ostende. Dessous, en trois lignes :

HERINNERING | 19 JUNI 1898 | OOSTENDE.

Bronze doré.

(Collection de l'auteur).

Cette médaille a été frappée pour être donnée comme souvenir aux sociétés qui ont pris part au cortège, lors de la cérémonie de la pose de la première pierre des Installations maritimes.

1900

Pose de la première pierre des agrandissements du Chalet royal à Ostende.



A POSÉ CE JOUR
7 AVRIL 1900
LA PREMIÈRE PIERRE
DE LA
GALERIE-PROMENOIR
DU CHALET ROYAL
D'OSTENDE

130. — Buste drapé du Roi, tourné à gauche.

Dessous, en trois lignes : LEOPOLD II ROI DES BELGES | SOUVERAIN DE L'ETAT INDÉPENDANT | DU CONGO.

Rev. Inscription en sept lignes : A POSÉ CE JOUR | 7 AVRIL 1900 | LA PREMIÈRE PIERRE | DE LA GALERIE-PROMENOIR | DU CHALET ROYAL | D'OSTENDE.

Bronze et argent.

(Collection de l'auteur).

L'année 1874, le Roi fit construire un chalet sur les dunes de Mariakerke, à l'ouest de la ville, sur l'emplacement du pavillon-abri construit par S. M. Léopold I^{er}.

L'année suivante, cette construction fut beaucoup agrandie et devint un véritable palais.

De nouveaux agrandissements se font actuellement, et c'est à l'occasion de la pose de la première pierre de ceux-ci par S. M. que fut frappée la présente médaille.

S. D.

*La ville d'Ostende à Monsieur le Ministre
P. de Smet de Naeyer.*



131. — Tête de M. le comte P. de Smet de Naeyer, tournée à gauche. Dessous : DAXBEK BRUXELLES.

Rev. A MONSIEUR LE MINISTRE DE SMET DE NAEYER, LA VILLE D'OSTENDE RECONNAISSANTE.

Armes couronnées de la ville d'Ostende, avec les syrènes et attributs maritimes. Dessous : PH. DAXBEK BRUXELLES.

Argent et bronze. (Collection de l'auteur).

En reconnaissance des grands travaux maritimes et autres décrétés et exécutés sous son ministère, la ville d'Ostende a fait frapper la présente médaille en l'honneur de M. le comte P. de Smet de Naeyer.

1901

Inauguration de la statue de Léopold I^{er} à Ostende.



132. — Tête nue du Roi Léopold I^{er}, tournée à gauche, accostée des dates 1831 et 1865.

Rev. Les armes de la ville d'Ostende.

Au-dessous, en quatre lignes : A LÉOPOLD I^{er} | LA VILLE D'OSTENDE | RECONNAISSANTE | 5 AOUT 1901.

Plus bas : J. STIENON.

Argent doré.

(Collection de l'auteur).

C'est par un temps splendide, au milieu d'un enthousiasme sans exemple, que fut inaugurée, le lundi 5 août, à Ostende, la statue de Léopold I^{er}.

Depuis le dimanche la ville est en fête. Elle a revêtu sa parure des plus grands jours, et partout ce ne sont qu'oriflammes, drapeaux, banderolles, étendards, fleurs et verdure, arcs de triomphe.

Les rues de la Chapelle, d'Ouest, Royale et Joseph II, l'avenue Charles Janssens, la place d'Armes, le boulevard Van Iseghem, toutes les grandes artères enfin sont joyeusement pavoisées; à chaque façade claquent au vent les couleurs nationales et congolaises, ainsi que de nombreux drapeaux étrangers. Tous les bateaux amarrés dans les bassins sont pavoisés.

La place de la Commune ou plutôt la place Léopold I^{er}, puisque tel sera désormais son nom officiel, a reçu une décoration, un peu chargée peut-être, mais d'un joli coup d'œil général. La tente royale, de velours grenat est aménagée avec un luxe et un goût admirables.

L'animation est indescriptible. D'heure en heure, les trains augmentés de nombreux « extra » déversent dans Ostende des flots de visiteurs. La ville est littéralement bondée. De nombreux journalistes sont arrivés de l'étranger pour rendre compte des fêtes.

Le lundi, à huit heures du matin, une salve d'artillerie annonce la grande fête du jour, tandis que les cloches des églises sonnent à toutes volées et que le carillon joue ses airs les plus joyeux. Depuis dix heures une foule énorme se presse contre les barrières Nadar disposées sur l'ex-place de la Commune, lorsqu'à onze heures arrive le cortège. Le Roi, la princesse Clémentine, le prince Albert sont accompagnés, par les ministres, le président et vice-présidents du Sénat, le baron Lambermont, le comte d'Ursel, gouverneur de la province; M. Van Hee, président de la députation permanente; les députés d'Ostende-Furnes: Buyl, De Groote, Vanderheyde, Pil; les généraux Rouen et De Croos, le lieutenant-colonel Jungbluth et le capitaine Cumont.

MM. Pieters, bourgmestre; Liebaert, Van Imschoot, Fermon et Cnudde, échevins, attendaient. Une superbe gerbe d'orchidées est remise à la princesse Clémentine par M^{lle} Nora Pieters, et l'honorable bourgmestre adresse au Roi le discours suivant :

Sire,

Je ne puis dire combien je suis fier de pouvoir élever la voix pendant cette cérémonie, où la ville d'Ostende vient acquitter une longue dette de reconnaissance envers S. M. le Roi Léopold I^{er}, le Fondateur de la Patrie Belge et de la Dynastie, en même temps que le Créateur de notre station balnéaire.

En célébrant, au nom de mes concitoyens, l'illustre mémoire de ce Souverain incomparable, dont nous voulions, depuis tant d'années, perpétuer par le bronze, le souvenir qui est dans nos cœurs, je me sens envahi par un sentiment d'émotion indicible. Le privilège rare m'échoit de rappeler ce que la ville d'Ostende doit d'éternelle gratitude au Fondateur de notre Royauté. L'honneur envié me revient en outre de pouvoir montrer que les sympathies du feu Roi pour Ostende ont été recueillies, comme un de ses héritages les plus chers par son Fils, notre Souverain actuel, qui en toutes circonstances, montre son inaltérable affection pour notre ville. Aussi sont-ce des sentiments multiples et profonds, qui font déborder nos âmes enthousiastes et répandre tout ce qu'elles peuvent contenir d'attachement et de reconnaissance envers nos Souverains bien-aimés.

Nous voudrions, Sire, posséder l'autorité nécessaire pour résumer, en ce jour solennel, au pied du monument consacré à sa mémoire, l'admirable développement de cette Existence Royale, Illustre entre les plus grandes, entrée dans l'histoire sous le beau nom de « Léopold le Sage ».

Mais il faudrait une voix plus éloquente pour retracer les côtés variés de ce profond Esprit, que ses contemporains, ses émules dans ces sciences subtiles de la Diplomatie et de la Politique, considéraient comme le premier d'entre eux. La tâche serait trop longue. Aussi me contenterai-je d'indiquer brièvement les heureuses conséquences que le règne de Léopold I^{er} imprima aux destinées de notre Patrie, dont il guida les premiers pas dans la voie de l'indépendance et de la liberté.

Qu'on se rappelle la Belgique, à peine sortie des hasards d'une révolution périlleuse! Et qu'on rapproche de ces années de début, la transformation miraculeuse, puis-je dire, opérée en quelques années, sous ce Gouvernement si sage, si paternel et pourtant si ferme! Quels progrès! Quelle prospérité! Quel épanouissement dans toutes les branches de la vie de son peuple! Quelle renaissance intellectuelle! Quel renouveau dans les lettres et dans les arts! Quel relèvement matériel et moral dans

ce pays, exigü par son territoire, mais grand par son esprit politique, où un Roi modèle, travaillait sans relâche à l'affermissement de notre jeune liberté et garantissait par des prodiges d'adresse et de prudence, notre situation bien précaire encore. Jamais il ne perdit de vue cette parole si noblement jurée, de nous donner, en même temps qu'un Prince, strict observateur de nos lois et de nos franchises populaires, un Roi soucieux de conserver notre indépendance nationale, ne demandant, suivant sa noble expression, que d'être le Premier Citoyen de la libre Belgique !

Ce Roi, dont la Majesté simple inspirait à son peuple un respect absolu, en même temps qu'une affection filiale, avait témoigné, dès le commencement de son règne, une sympathie toute particulière à Ostende. Habitants d'une ville qui, à chaque saison balnéaire, eut le bonheur d'abriter dans ses murs le Roi et la famille Royale, nous ne pouvons oublier que ce fut la présence de ces Hôtes qui permit à notre ville de devenir la plage favorite et élégante entre toutes ! Chaque année, au retour de l'été, Sa Majesté Léopold I^{er} venait retremper son tempérament vigoureux au souffle vivifiant de la brise du large ; c'est ici, sur cette digue d'Ostende, dont il arpenta si souvent le promenoir, battu par le flot de la mer montante, que ce Prince, si ennemi du faste et du luxe, venait respirer l'air salubre de la mer du Nord. C'est ici, c'est dans ce palais et dans ce pavillon d'Ostende que ce Nestor des Rois reçut tant de têtes couronnées et tant d'illustres personnages, arbitres des destinées du monde. C'est Lui qui a assuré à notre Patrie les années de tranquillité nécessaires à la consolidation de notre nationalité.

Ai-je besoin de rappeler ici comment, en toutes circonstances, Léopold I^{er} daigna s'intéresser à tout ce qui augmentait la prospérité et le bien-être de notre chère ville ? Déjà de longues années ont passé depuis le jour néfaste où nous fut ravi à jamais ce Roi bien-aimé. Mais malgré ce long espace écoulé, Ostende a gardé le souvenir de tant de bienfaits. Elle a voué un culte de pieuse reconnaissance à Celui qui, après tant de sollicitude, voulut lui donner une marque suprême d'intérêt, en décrétant le démantèlement des fortifications de la ville.

Après avoir créé la plage et les bains d'Ostende, il voulait présider encore, en quelque sorte, à ce splendide développement de notre cité dont nous sommes redevables à son auguste Fils. Oui, cette Ostende qui doit tant à ses Rois, est heureuse et fière

de pouvoir manifester à la face du pays sa reconnaissance indestructible pour Ceux qui se sont attachés de préférence à elle.

Dans quelques instants, la statue équestre due au ciseau du comte Jacques de Lalaing sera découverte. Elle nous montrera la noble et fière attitude du Premier Roi des Belges ! Ce n'est pas sans émotion que bien de nos concitoyens qui ont comme nous dépassé le printemps de la vie, verront se dresser devant leurs regards cette évocation splendide ! Œuvre sculpturale d'un artiste aussi noble par la naissance que par le talent et le cœur, elle donnera à notre Ville un joyau d'une valeur d'art inappréciable, tout en nous rappelant l'image bien-aimée du roi Léopold I^{er}.

Ostendais ! Ce bronze nous rappellera à tous que c'est à nos Augustes Souverains, à notre populaire Dynastie que nous devons ce que nous sommes devenus.

Vive le Roi.

Vive la famille Royale.

Et tandis qu'éclataient, mâles et fiers, les accents de notre hymne national, la statue de Léopold I^{er} a été découverte aux acclamations de toute l'assistance. Le Roi a prononcé quelques mots de remerciement à la ville d'Ostende et lui a exprimé sa reconnaissance pour l'hommage qu'elle a rendu à son vénérable Père. Il a terminé en déclarant qu'Ostende pourra toujours compter sur sa bienveillance Royale.

Léopold II s'est fait présenter le sculpteur, le comte de Lalaing, avec lequel il s'est entretenu longuement. Sa Majesté a été très émue devant le magistral portrait de son Père vénéré.

Nous avons entendu ensuite la cantate, ou plutôt l'hymne composé pour la circonstance par Léon Rinskopf, sur les paroles de M. van Oye. Bien qu'il n'y ait pas de place ici pour une critique musicale, nous tenons à dire que cette œuvre est d'une belle envolée, et dépasse de beaucoup les « chants de circonstance » dont la banalité est souvent niaise. L'exécution a été admirable, et si l'orchestre et les chœurs — ceux-ci parfaitement stylés par M. Keurvels — ont été très à la hauteur de leur tâche, il convient de rendre hommage au talent sincère autant que beau de notre compatriote Noté, le précieux pensionnaire de l'Opéra de Paris.

Le Roi s'est fait présenter MM. Rinskopf et van Oye, auteurs de la Koningslied, ainsi que le brillant interprète M. Noté, et les a très vivement félicités.

Est venu alors le défilé des sociétés belges et étrangères. Nombre de couronnes et de gerbes ont été déposées au pied du monument. D'autres ont été offertes à la princesse Clémentine.

Au cours du défilé, deux suppliques ont été remises au Roi.

La journée s'est achevée par une illumination de la ville, par un grand concert de symphonie au Kursaal, avec le concours de M. Noté, et par une fête dansante.

Ostende gardera de cette journée du 5 août 1901 un inoubliable souvenir.

FIN

